

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition conjointe, ouverte à la presse, de M. Hugo Clément, présentateur et producteur (société Winter Productions) et M. Samuel Étienne, présentateur et créateur de contenus 2
- Présences en réunion 54

Mardi
24 février 2026
Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 43

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à seize heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, avant de commencer la présente audition, je souhaite revenir rapidement sur des éléments importants pour notre commission d'enquête.

Le premier point concerne les auditions de la ministre Rachida Dati et de l'équipe de « Complément d'enquête ». Mme la ministre a été auditionnée le 5 février dernier au sujet du numéro que le magazine lui avait consacré, diffusé sur France 2 le 5 juin 2025. Elle avait alors déclaré qu'un journaliste, passant par un tiers, s'était présenté à un membre de sa famille comme un journaliste indépendant en affirmant : « *Si vous avez évidemment des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêt même à vous indemniser, s'il le faut.* » Elle a maintenu ces propos. La semaine suivante, le jeudi 12 février, notre commission a auditionné les journalistes de « Complément d'enquête », qui ont démenti avoir tenté de monnayer, de quelque manière que ce soit, des renseignements concernant la ministre. Aussi, en application de l'article 6 de l'ordonnance de 1958, nous avons demandé, avec M. le rapporteur, à la ministre et à « Complément d'enquête » de nous fournir les documents pouvant étayer leurs dires. « Complément d'enquête » nous a fait parvenir des courriels et un proche de la ministre a transmis aux rapporteurs des échanges venant étayer les propos de cette dernière, échanges que M. le rapporteur m'a transmis. Je vais donc examiner de près ces documents et déterminer les suites qu'il convient de leur donner. Je rappelle qu'aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de 1958, en cas de faux témoignage, des poursuites peuvent être exercées à la requête du président d'une commission d'enquête et donner lieu, le cas échéant, à une peine de cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Je souhaiterais ensuite revenir sur un incident qui m'apparaît extrêmement grave, d'autant plus qu'il émane d'une députée membre de notre commission d'enquête, par ailleurs vice-présidente de l'Assemblée nationale. Le 13 avril 2023, monsieur Hugo Clément, que nous auditionnons aujourd'hui, vous avez participé à un débat organisé par le magazine *Valeurs actuelles* où vous avez notamment échangé avec Jordan Bardella sur des sujets environnementaux et sur le bien-être animal. Cette participation vous avait été reprochée à l'époque dans un tweet de Raphaël Arnault, qui n'était pas encore député, où il vous accusait d'avoir « *discuté avec tout le gratin néofasciste* ». À la suite du meurtre de Quentin Deranque, survenu il y a quelques jours en marge d'une conférence donnée à Sciences Po par Mme Rima Hassan, vous avez réagi sur les réseaux sociaux, monsieur Clément, en écrivant notamment à M. Arnault, désormais député : « *Échanger, discuter, débattre, c'est sûrement imparfait, mais c'est toujours mieux que la violence et le lynchage d'un homme à terre.* » C'est à ce tweet que notre collègue, Mme Nadège Abomangoli, députée de La France insoumise et membre de notre commission, a réagi en vous qualifiant de « *facho pseudo-écologiste* ». Je le dis très clairement : ce post est inacceptable et intolérable. Mme Abomangoli est membre de notre commission d'enquête, et le respect des personnes que nous auditionnons n'est pas une règle négociable, comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises. La liberté d'expression n'autorise pas tout, mon rôle est de garantir que notre commission d'enquête se déroule dans un cadre digne et respectueux, et je ne laisserai pas une députée membre de notre commission insulter les personnes que nous auditionnons. La liberté d'expression a ses limites, l'injure publique en est une. Je conclurai en affirmant très solennellement qu'alors que notre pays est fracturé et polarisé, les mots sont des armes, des bombes à retardement. Quand on est député, on ne plante pas de cibles dans le dos de nos concitoyens. On peut tuer dans notre pays pour un adjectif, un qualificatif jeté à la figure. Traiter quelqu'un de « *facho* » dans le contexte actuel m'apparaît particulièrement grave.

Quand on est député, le respect doit être une valeur cardinale, et tant que je serai président de cette commission d'enquête, j'y veillerai.

Je vous propose maintenant de reprendre le cours de nos travaux en accueillant M. Samuel Étienne et M. Hugo Clément, tous les deux présentateurs, producteurs et visages connus de l'audiovisuel public ; c'est à ce titre que nous vous auditionnons aujourd'hui.

Monsieur Hugo Clément, vous êtes diplômé de l'ESJ de Lille. Vous avez été pigiste pour *La Dépêche du Midi* et pour *20 minutes*. En 2012, vous entrez à France Télévisions où vous êtes reporter pendant trois ans. Après un passage par *Le Petit Journal* sur Canal +, où vous vous faites connaître du grand public, vous demeurez au sein de la même équipe pour devenir chroniqueur dans l'émission « Quotidien », diffusée sur TMC. Vous quittez ensuite TMC pour rejoindre l'équipe de Konbini, avant de retourner sur France 2 en 2019, où vous animez des émissions consacrées à l'environnement. En 2022, vous cofondez le média en ligne Vakita, que vous qualifiez de « *média d'enquête mais également de média d'action* », et qui s'est rendu célèbre notamment pour avoir impulsé une mobilisation contre l'importation de l'engrais DAP 18.46 et qui a réalisé de très nombreuses enquêtes, allant de la face obscure de TikTok aux dangers de l'aspartame. En 2019, vous avez fondé votre société de production, Winter Productions, qui produit notamment l'émission « Sur le front », diffusée sur France 5, et vous participez à l'émission « Quelle époque ! », dans laquelle vous êtes chroniqueur. Vous êtes connu pour vos combats en faveur du bien-être animal et de l'environnement, et je dirai simplement à ce stade que certains de vos reportages ont suscité la polémique. On se souvient notamment d'une passe d'armes avec le président du conseil départemental de l'Ardèche au sujet de la filière de la laine, ou des accusations de racisme dont vous avez fait l'objet en défendant le militant écologiste Paul Watson. Certains vous ont reproché de conduire des enquêtes à charge, et vous pourrez répondre à toutes ces interrogations et nous expliquer votre manière de travailler ainsi que la déontologie que vous suivez.

Monsieur Samuel Étienne, vous êtes rennais d'origine. Bien qu'ayant poursuivi des études de sciences politiques et de droit, vous avez toujours voulu être journaliste. Vous effectuez des stages à *Ouest-France* et à Radio Nostalgie. Après un rapide passage par Disney Channel, vous rejoignez la rédaction d'i-Télé où vous animez l'émission de débat intitulée « N'ayons pas peur des mots ». Après avoir rejoint France 3, vous devenez le nouveau visage du jeu « Questions pour un champion ». À la même époque, vous présentez la matinale de France Info pendant six ans. En 2021, vous découvrez, paraît-il pendant le confinement, la plateforme de streaming Twitch, où vous créez une émission de revue de presse, « La Matinée Étienne ».

Je dirai simplement que vous êtes des visages du service public audiovisuel, que vous multipliez les projets et que nous sommes heureux de vous accueillir dans cette commission d'enquête. Avant de vous donner la parole pour un propos liminaire, je vais vous demander de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle également que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter chacun à votre tour à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(MM. Hugo Clément et Samuel Étienne prêtent serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Hugo Clément, présentateur et producteur. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour parler de ce sujet qui nous tient à cœur : l'audiovisuel public. Je n'ai pas préparé de propos liminaire écrit, car je souhaitais laisser le maximum de temps à vos questions, auxquelles je suis avant tout venu répondre.

Je voudrais simplement vous rappeler le lien très fort qui m'unit à l'audiovisuel public. J'ai commencé ma carrière en 2012, en sortant d'école de journalisme, en passant le concours de la Bourse Jean d'Arcy à France 2. Ce concours, qui existe toujours, permet au lauréat d'intégrer France Télévisions en contrat à durée déterminée. J'ai remporté ce concours et je suis entré à la rédaction de France 2, d'abord à « Télématin », puis au service des informations générales qui produit des reportages pour les journaux de 13 heures et de 20 heures. J'y ai travaillé pendant trois ans, de 2012 à 2015. Ensuite, comme vous l'avez rappelé, je suis parti dans le secteur privé, notamment au « Petit Journal » de Canal + avant de revenir, bien des années plus tard, pour produire des émissions pour l'audiovisuel public. Vous avez cité « Sur le front », notre émission d'investigation sur les questions environnementales, dont nous sommes très fiers. C'est à la fois un succès d'audience et un succès de fond, puisque nous révélons de nombreuses situations inconnues de nos concitoyens. Je me permets, à ce titre, de mentionner le numéro diffusé hier soir sur France 5, consacré aux métaux rares et à la question de la souveraineté de la France en la matière, notamment sur les réserves de lithium que nous possédons et que nous pourrions exploiter pour réduire notre dépendance vis-à-vis de la Chine.

Avec Winter Productions, que j'ai fondée avec mon associé Régis Lamanna-Rodat, nous produisons également l'émission « Quelle époque ! », présentée par Léa Salamé, que vous avez reçue ici. Nous produisons également des documentaires pour l'audiovisuel public, notamment avec Stéphane Bern, avec qui nous avons récemment réalisé une émission sur le patrimoine.

Je précise, car c'est important, que contrairement à d'autres personnes auditionnées par votre commission, je ne suis pas salarié de France Télévisions. Je parle donc en mon nom propre, et non au nom de l'audiovisuel public. Je m'exprime ainsi en mon nom et en celui de ma société, dans la mesure où nous produisons également de nombreux contenus pour des chaînes et des plateformes privées, françaises ou étrangères. Nous concevons et diffusons par ailleurs nos propres formats numériques, parmi lesquels un podcast consacré au sport d'endurance, intitulé « Safe Pace », qui occupe aujourd'hui une position de leader sur ces thématiques. Il s'agit d'une production intégralement privée, sans aucun lien avec l'audiovisuel public. Nous exploitons également le site Vakita, qui repose exclusivement sur des fonds privés et sur un modèle par abonnements. Nous disposons par ailleurs d'une agence dédiée aux entreprises, Première Saison, filiale de Winter Productions, au sein de laquelle nous réalisons des contenus publicitaires ou institutionnels en marque blanche, là encore sans aucun lien avec l'audiovisuel public. Cette présentation avait pour objet de vous offrir un panorama de nos productions.

Je terminerai en redisant ma fierté de travailler avec l'audiovisuel public. J'y ai commencé en tant que journaliste donc je connais la rigueur avec laquelle les journalistes du service public exercent leur métier. Je sais la chance que nous avons, nous, producteurs privés, de pouvoir proposer des émissions comme « Sur le front », car je ne suis pas certain que cette émission d'investigation environnementale pourrait exister aujourd'hui ailleurs que sur le service public. Nous sommes donc très fiers et très heureux de travailler pour France Télévisions et d'en être un prestataire. J'imagine que nous aborderons plus en détail les émissions, mais je souhaitais planter le décor.

M. Samuel Étienne, présentateur et créateur de contenus. Comparé à mon confrère Hugo Clément, je vais être très scolaire, car je trouve l'exercice du propos liminaire très intéressant. Monsieur le président, vous avez rappelé tout à l'heure la puissance des mots, qui peuvent parfois être des armes. Je voulais donc vous proposer un message pour dire deux choses.

D'abord, je vous remercie, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, de cette invitation. C'est la première fois que je me trouve à l'Assemblée nationale, et je suis un peu impressionné. Au vu de la qualité des personnes auditionnées précédemment, je ne suis pas sûr de beaucoup vous éclairer pour vos travaux, mais je ferai de mon mieux, en toute honnêteté, avec rigueur et avec une grande liberté de parole, puisque je ne suis plus salarié de France Télévisions depuis près d'un an. Je parlerai donc également en mon nom.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention plusieurs des auditions menées par la commission, et je voudrais d'abord saluer la qualité des échanges. Je trouve formidable que les citoyens puissent constater, en direct ou en différé, le travail des représentants de la nation, avec la connaissance des sujets que cela implique. À condition, bien sûr, d'écouter ces auditions dans leur longueur et de ne pas se contenter de quelques secondes postées sur les réseaux sociaux, hors de tout contexte et de toute contradiction. Moi qui suis un observateur passionné de la vie politique de notre pays depuis plus de trente ans, je peux vous assurer que cette recherche du buzz, de la petite phrase, de la polémique qui fait des vagues sur internet au profit d'une notoriété numérique, médiatique ou politique, est l'un des moteurs, à mon sens, les plus puissants du fossé grandissant entre les Français et leurs représentants. J'incite donc chacun à écouter ces commissions, et à les écouter vraiment.

Dans mon propos liminaire, je souhaite formuler deux observations. Il s'agit, tout d'abord, de souligner l'importance de la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé de l'audiovisuel. Ayant travaillé dans l'un comme dans l'autre, j'estime en avoir, à ce titre, une certaine connaissance. J'estime également qu'à ce stade, un grand nombre des questions soulevées dans le cadre de cette commission me semblent passer à côté de l'essentiel.

S'agissant de la coexistence du secteur public et du secteur privé, leurs missions sont fondamentalement différentes. Une entreprise privée a, en premier lieu, l'obligation de dégager des bénéfices, faute de quoi elle disparaît. Elle doit donc rechercher une audience maximale afin de vendre ses espaces publicitaires au meilleur prix. Ce faisant, elle peut proposer des programmes de qualité, ce qui arrive fréquemment, mais telle n'est pas sa finalité première. Le secteur public, pour sa part, se voit imposer par l'État un cahier des charges particulièrement contraignant, ce qui est légitime dès lors qu'il est financé à hauteur de 80 % par des fonds publics. Le cahier des charges de France Télévisions lui enjoint ainsi de s'engager dans des domaines aussi variés que les émissions culturelles, musicales ou scientifiques, l'éducation au développement durable, les documentaires, les programmes pour la jeunesse, l'éducation aux médias, l'Europe, les émissions religieuses, la lutte contre les discriminations, la représentation de la diversité à l'antenne ou encore l'accessibilité des programmes aux personnes handicapées, tout en lui demandant, par ailleurs, de réaliser de l'audience, puisqu'il est explicitement précisé que cette télévision doit être populaire et toucher le plus grand nombre de spectateurs possible. Il lui est donc demandé d'assumer des missions que le secteur privé n'a pas, en produisant à la fois des émissions de qualité et de l'audience, et le plus remarquable est qu'elle y parvient, résolvant ainsi une forme de quadrature du cercle. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que ce système de coexistence constitue une chance pour notre pays, notamment parce qu'il est susceptible de tirer l'ensemble des programmes vers le haut.

La deuxième chose que je souhaite dire, avec tout le respect dû à cette commission, est que nous passons peut-être ici à côté de l'essentiel. L'audiovisuel public n'a pas besoin d'être affaibli, mais d'être renforcé afin de relever un défi majeur, à savoir la fuite massive des téléspectateurs, des auditeurs et des lecteurs vers les plateformes et les réseaux sociaux, tant pour le divertissement que pour l'information. Ces plateformes sont pour l'essentiel contrôlées par des pays étrangers, au premier rang desquels les États-Unis et la Chine. Si l'audiovisuel public n'est pas accompagné pour faire face à ce défi, il ne sera plus nécessaire, dans quelques années, de débattre de sa privatisation, tant il sera affaibli, au point qu'il n'y aura plus rien à privatiser, à l'instar d'ailleurs de nombreux autres médias traditionnels. Un dirigeant d'une grande chaîne de télévision française déclarait en juillet dernier que « *la télé est en train de crever* ». L'enjeu ne se limite donc pas aux emplois ou aux investissements publics, mais tient à la question de savoir si, demain, nous souhaitons être informés et divertis principalement par des plateformes étrangères, sans disposer d'aucun levier sur la qualité des contenus proposés.

À mon sens, c'est avant tout de cela qu'une commission consacrée à l'audiovisuel public devrait débattre, plutôt que de revenir parfois de manière répétitive sur les mêmes questions relatives à tel magazine, tel niveau de rémunération, aux petits-fours ou aux voitures... Non que ces sujets soient dépourvus d'importance, puisqu'il s'agit de contrôler l'utilisation de la dépense publique, mais une fois que des réponses ont été apportées, il serait sans doute possible de se concentrer sur l'essentiel. Or l'essentiel réside dans les défis auxquels sont confrontés les médias traditionnels, menacés de disparition par des plateformes américaines ou chinoises sur lesquelles l'État français ne dispose que de faibles marges d'influence. Il s'agit donc de défendre cette exception culturelle dont nous pouvons être fiers car, au bout du compte, la question posée est bien celle de la souveraineté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler que le principe même d'une commission d'enquête consiste à mettre justement en lumière les dysfonctionnements et les manquements éventuels. D'autres instances ou moyens d'action de l'Assemblée nationale, à l'image de la proposition de loi actuellement en discussion sur l'audiovisuel public, sont chargés de traiter des questions relatives à l'avenir de sa gouvernance, de sa stratégie et de ses missions. Le rôle spécifique d'une commission d'enquête est bien de révéler d'éventuels dysfonctionnements. Je partage votre observation selon laquelle l'identification des 54 voitures de fonction au sein de France Télévisions peut paraître anecdotique mais il relève aussi de la nature de notre travail, qui est de faire apparaître certains manquements. Ces auditions nous offrent également l'occasion de vous interroger sur des questions de fond, notamment en matière d'information, puisque vous en êtes tous deux des acteurs au sein du service public.

J'aimerais, à ce titre, vous adresser une question, monsieur Clément. Chacun des reportages que vous produisez ou présentez semble susciter des polémiques. Certains vous présentent comme un lanceur d'alerte et saluent un travail qui contribue à donner de la visibilité aux enjeux environnementaux sur les antennes du service public. D'autres, en revanche, vous critiquent en estimant que vous participez à la désinformation, allant jusqu'à vous reprocher de relayer de fausses informations ou des chiffres tronqués. Je me borne ici à rapporter des propos qui reviennent de manière assez régulière.

Ma question est simple : comment expliquez-vous une telle polarisation du débat autour de votre travail ? Quelle déontologie appliquez-vous afin de garantir une forme d'impartialité dans le traitement de l'information scientifique ? Cette commission d'enquête s'intéresse à la neutralité et à l'impartialité de l'information, questions que nous avons largement abordées sous l'angle politique, mais vous êtes un acteur central de l'information

environnementale, domaine dans lequel les enjeux d'impartialité et de pluralisme sont tout aussi déterminants. Pour ma part, je crois peu à la notion de neutralité mais j'accorde une grande importance à l'impartialité et au pluralisme. Comment garantissez-vous, dans le champ de l'information environnementale, ce pluralisme et cette impartialité ? Avez-vous connu des situations dans lesquelles, face aux réactions d'un syndicat, d'une association ou de la presse scientifique, vous avez reconnu que des erreurs avaient pu être commises ou qu'une méthodologie n'avait pas été suffisamment rigoureuse ? À défaut, pourriez-vous nous apporter quelques éclairages sur votre déontologie et votre manière de travailler ?

M. Hugo Clément. Je serais ravi de répondre à des reproches précis si vous en avez, car nous avons évidemment répondu à tous les éléments qui nous sont opposés. Bienvenue dans le monde merveilleux de l'investigation, monsieur le président ! Quand vous faites de l'investigation, vous faites des mécontents. Si personne ne réagit à votre enquête, si elle ne suscite aucune polémique, c'est que vous avez mal effectué votre travail ; le principe de l'investigation est en effet de révéler des choses que certains ne veulent pas voir exposées au grand public.

J'en ai un exemple sous les yeux avec ce petit gobelet en carton que vous avez mis à notre disposition. Je suis ravi de le retrouver, car nous avons traité ce sujet dans une émission de « Sur le front » intitulée « Le carton, la fausse bonne idée ? ». Ce gobelet prétend être « *sans film plastique, entièrement recyclable et compostable à domicile* ». Nous l'avons soumis à des chimistes et à un laboratoire expert qui l'ont analysé sous nos caméras. À l'époque du reportage, les chimistes nous ont appris qu'il contenait du plastique, en l'occurrence du PVC, et que la publicité qui en était faite était donc pour le moins mensongère. Forcément, cette révélation a mécontenté l'entreprise qui fabrique ces gobelets. Il se trouve que, depuis le lancement de « Sur le front », nous avons parfois été traînés en justice mais nous n'avons jamais été condamnés. Nous avons reçu beaucoup de lettres d'avocats nous menaçant de procès, nous avons eu quelques procès en diffamation, mais nous n'en avons jamais perdu un seul sur le fond, car toutes nos enquêtes sont rigoureusement sourcées !

Le processus est le suivant : durant plusieurs mois, des enquêteurs salariés de Winter Productions conduisent des recherches approfondies, consultent la littérature scientifique et recueillent des témoignages. Une fois cette phase achevée, nous nous rendons sur le terrain sans idée préconçue, nous ne partons jamais avec une feuille de route destinée à démontrer une thèse, mais avec un questionnement auquel nous cherchons à apporter des réponses. La phase d'enquête de terrain peut ainsi s'étendre sur plusieurs mois, voire, dans certains cas, sur plusieurs années. Je précise d'ailleurs que de nombreuses enquêtes engagées ne sont jamais diffusées, soit parce que nous estimons ne pas disposer d'un nombre suffisant de faits corroborés, soit parce que des obstacles nous empêchent de tourner des séquences clés. Une fois les enquêtes abouties, nous appliquons un processus que, à ma connaissance, très peu d'émissions mettent en œuvre : à l'instar des scientifiques, nous soumettons ensuite nos émissions à des experts avant leur diffusion. Elles sont visionnées par des experts indépendants, qui ne sont pas nécessairement parties prenantes à l'émission, afin qu'ils nous signalent d'éventuelles imprécisions ou erreurs. Ce dispositif nous permet d'éviter la diffusion d'informations erronées. Nous procédons ainsi sans idée préconçue et, bien entendu, sans aucun agenda politique, ce qui répond à une partie de votre question sur les critiques qui nous sont adressées.

Depuis que j'exerce ce métier, j'ai pris l'habitude d'être rangé dans toutes les catégories possibles : comme vous l'avez indiqué en introduction, je suis tour à tour qualifié de « *facho* » ou de « *bobo* ». J'entends à mon sujet tout et son contraire et, pour être parfaitement

honnête, cela m'indiffère. Je laisse les responsables politiques nous assigner les étiquettes qu'ils souhaitent car, pour notre part, nous effectuons simplement notre travail, à savoir un travail d'enquête sérieux, sourcé, et de terrain, qui s'adresse à l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs opinions politiques, leur profession ou leur lieu de résidence. Nous sommes une émission grand public dont l'ambition est de placer les enjeux environnementaux, qui relèvent de l'intérêt général, au-dessus des clivages partisans.

Je pourrais longuement évoquer les nombreuses révélations dont nous sommes à l'origine, notamment sur la question des lentilles, qui a suscité beaucoup de réactions ces derniers mois et, pour le coup, de manière positive. Nous avons montré que les agriculteurs français, qui respectent la réglementation en matière de pesticides, se trouvent concurrencés, dans le cadre d'accords de libre-échange, par des cultivateurs de lentilles canadiens utilisant des produits interdits en France, alors même que ces lentilles continuent d'être importées sur notre territoire. Il s'agit là d'un cas typique de mise en danger des consommateurs, de dégradation des écosystèmes au Canada et de concurrence déloyale à l'égard de nos agriculteurs. Des exemples de cette nature, je pourrais en citer des milliers. Tout cela pour dire que, sur le fond, le caractère factuel de ce que nous révélons dans « Sur le front » n'a jamais été remis en cause.

Enfin, et je conclurai sur ce point, il s'agit d'une émission qui donne la parole à celles et ceux qui agissent sur le terrain. Nous sommes aux côtés des agriculteurs sur leurs exploitations ou des ingénieurs sur leurs sites. Dans l'émission diffusée hier soir, par exemple, nous avons suivi le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), un véritable joyau français, dans le cadre de son vaste inventaire des ressources minières nationales. Nous sommes sur le terrain, nous donnons la parole aux acteurs de l'environnement et nous nous en tenons strictement aux faits.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un principe fondamental du journalisme est le contradictoire, qui consiste à donner la parole à une vision opposée ou à permettre aux personnes faisant l'objet d'une enquête de se défendre. À cet égard, on peut penser aux fauteuils rouges de « Complément d'enquête », qui, en fin de reportage, offrent une garantie de ce principe. Je me fais une nouvelle fois l'écho des polémiques afin de vous permettre de vous expliquer, puisque telle est également la vocation d'une commission d'enquête. Vos reportages suscitent en effet une forte polarisation, puisque certains vous remercient de mettre en lumière des sujets essentiels, tandis que d'autres vous reprochent de ne pas toujours ménager suffisamment la place du contradictoire. Je prendrai deux exemples afin de comprendre de manière très concrète la façon dont vous mettez en œuvre le principe du contradictoire, ou plus largement la manière dont vous faites entendre différentes lectures d'un même sujet. Dans un reportage de « Sur le front » consacré aux parcs naturels régionaux, que vous aviez qualifiés de « *grande mascarade* », vous présentiez ces parcs, par le biais d'une voix off en ouverture, en montrant notamment des courses de moto, l'usage de glyphosate et des rejets d'égouts. Le sujet est en soi important puisque vous y expliquiez que ces parcs ne constituent pas toujours des sanctuaires naturels et peuvent accueillir ce type d'activités. À l'issue de ce reportage, la Fédération des parcs naturels régionaux s'était émue de son traitement, vous reprochant un manque de partialité et d'objectivité. Autre exemple, d'une nature différente : un éditorial diffusé sur France Inter, dans la rubrique « En toute subjectivité », consacré à l'autoroute A 69. Certains auditeurs vous avaient alors reproché de livrer un réquisitoire plutôt qu'un éditorial, et la médiatrice de Radio France avait même mis en ligne des commentaires d'auditeurs allant en ce sens.

Comment parvenez-vous à gérer cette équation délicate, qui consiste à mettre en lumière des sujets majeurs et à pratiquer un journalisme d'investigation, tout en garantissant le respect du contradictoire et en donnant la parole à des acteurs défendant une vision différente ?

M. Hugo Clément. S'agissant des parcs naturels régionaux, il est délicat de répondre à un reproche général tenant à un prétendu manque d'impartialité ou d'objectivité, car on se situe sur le terrain du ressenti et non sur celui des faits. Une fois encore, lorsqu'une enquête met en évidence que les égouts de Marseille se déversent encore aujourd'hui dans le parc national des Calanques, alors même que de nombreuses règles s'y appliquent aux citoyens, il est évident que les gestionnaires du parc auraient préféré se passer d'un tel reportage. On peut comprendre que cela affecte l'image de leur parc et qu'ils ne l'apprécient pas. Libre à eux, dans ces conditions, d'invoquer un manque d'impartialité mais, sur le terrain factuel, rien ne nous a été reproché. Personne n'a démontré que ce que nous montrions était faux, et c'est là l'essentiel.

Sur la question du contradictoire, qui constitue l'un des fondements du journalisme d'investigation, vous avez raison de le souligner, lorsqu'une personne ou une entité est mise en cause, il est impératif de lui offrir la possibilité de répondre, et nous nous y conformons systématiquement. Nous accordons des délais suffisamment larges afin de permettre aux intéressés de s'exprimer, soit en acceptant une interview, soit par écrit, et nous intégrons toujours leur position à l'enquête, à condition qu'ils acceptent de nous répondre. Il arrive en effet que, malgré de multiples sollicitations, nous n'obtenions aucune réponse ou seulement des réactions très succinctes. Le contradictoire est néanmoins toujours respecté. À défaut, les personnes s'estimant lésées pourraient solliciter l'exercice d'un droit de réponse ou engager une procédure contentieuse, ce qui ne s'est jamais produit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci de cette précision. L'idée n'était pas de me faire l'écho des reproches, mais de comprendre comment vous intégrez en amont ce principe du contradictoire dans votre travail, et votre réponse éclaire votre manière de procéder.

M. Charles Alloncle, rapporteur de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Merci, messieurs, pour votre présence et pour vos propos liminaires, même si j'ai pu y déceler quelques critiques sur la tenue de cette commission d'enquête, monsieur Étienne. C'est votre droit, et j'aurai probablement aussi quelques questions sur votre vision de la neutralité de l'audiovisuel public...

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Étienne. Vous animez aujourd'hui sur Twitch une émission intitulée « La Matinée Étienne », où vous commentez l'actualité pendant près de trois heures. À ce titre, vous avez l'habitude de hiérarchiser les informations. J'aimerais donc avoir votre regard sur la hiérarchisation de l'information opérée sur le service public. Vous avez été présentateur du 12/13 de France 3, de la matinale de France Info, du 6 h Info de France 2, et vous êtes aujourd'hui une figure du service public avec « Questions pour un champion ». Je voudrais revenir sur le traitement par le service public du meurtre de Quentin Deranque. Le 14 février, au lendemain de son agression, le journal de 13 heures de France 2 n'a pas fait mention une seule fois de ce fait, et le journal de 20 heures qui a suivi n'y a consacré que deux minutes en toute fin d'édition, alors même que le journal de 20 heures de TF1 ouvrait sur ce sujet. Quel regard, vous qui avez été un expert de l'information sur le service public, portez-vous sur cette hiérarchisation ?

M. Samuel Étienne. La question de la hiérarchie de l'information est au cœur de ce qui me passionne. Je ne suis plus salarié de France Télévisions, puisque j'ai fait le choix de quitter ce groupe il y a près d'un an, et je ne m'autorise donc pas à commenter le travail d'une

entreprise et d'équipes au sein desquelles je n'exerce plus. L'autre difficulté tient au fait que je ne regarde jamais la télévision. Cela peut paraître paradoxal puisque j'y ai travaillé, mais je suis avant tout un amoureux de la presse écrite. Je ne cherche nullement à éluder votre question, mais à vous exposer sincèrement ma démarche. Je suis passionné par la presse quotidienne nationale, dont je considère la qualité en France comme remarquable. Depuis trente ans, je lis l'ensemble des journaux chaque matin, et la revue de presse que je réalisais à la radio ou à la télévision constituait mon exercice favori. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'en arrivant sur Twitch, j'ai proposé ce rendez-vous, en le faisant durer trois heures, comme je l'ai toujours souhaité.

Je ne consomme donc ni la télévision, ni les journaux de 20 heures, ni les chaînes d'information en continu, alors même que j'y ai travaillé. J'estime que la presse écrite demeure la meilleure source d'information, précisément parce qu'elle prend le temps. Hier matin, lors de ma revue de presse, des spectateurs m'ont interpellé en me demandant pourquoi je ne parlais pas du Mexique et des violences liées aux cartels. De fait, les journaux du matin n'avaient pas encore eu le temps de traiter cette information, alors que les médias audiovisuels s'en étaient déjà emparés. Je leur ai rappelé que je suis quelqu'un qui, en matière d'information, a le pied sur le frein : qu'avons-nous réellement à perdre à attendre une heure, deux heures, voire vingt-quatre heures, afin de traiter une information avec un minimum de recul ? J'ai d'ailleurs abordé le sujet du Mexique ce matin à partir d'un article du *Parisien*, qui était bien construit. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, car je ne consomme pas les médias audiovisuels et ne travaille plus à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne regardez jamais « Questions pour un champion » ?

M. Samuel Étienne. Quand j'ai accepté de présenter cette émission il y a dix ans, j'ai regardé mes premières prestations, qui n'étaient pas formidables, pour essayer de m'améliorer. Au bout d'un an et demi, j'ai à peu près trouvé mon ton et mon style et j'ai donc arrêté de regarder.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose la question, c'est parce que vous avez incarné l'information sur le service public pendant des années, et la question de la hiérarchisation de l'information nous occupe dans cette commission. Votre regard aurait donc été pertinent. Si je vous interroge à ce sujet, c'est également parce que, lors de votre émission diffusée sur Twitch le 19 février 2026, vous avez déclaré, à propos de la mort de Quentin Deranque, je vous cite : « *La droite, l'extrême droite, vous faites la même chose, vous instrumentalisez cette affaire de la même manière.* » Estimez-vous réellement que, quelques jours seulement après la mort abominable de Quentin, le sujet principal soit celui d'une éventuelle instrumentalisation, plutôt que celui de l'ultraviolence de certains mouvements politiques, qui en viennent à tuer des personnes en raison de leurs idées ? Cette interrogation renvoie à ma première question relative à la hiérarchisation de l'information. Pouvez-vous, à cet égard, nous éclairer sur votre analyse ?

M. Samuel Étienne. Ma réponse s'articule en deux temps. En premier lieu, vous illustrez précisément ce que je déplore dans notre manière d'appréhender l'actualité : vous citez des propos que j'ai tenus, dont je n'ai aucun souvenir précis, mes directs durant trois heures et reposant sur une analyse de l'actualité menée à chaud. Cela étant dit, je vous fais confiance sur la citation. Elle renvoie effectivement à un sentiment que j'ai exprimé, à savoir le regret qu'une partie de la classe politique ait réagi très rapidement à cette affaire, alors même que l'enquête était en cours et que le procureur lui-même faisait preuve d'une grande prudence. J'ai trouvé

regrettable que des représentants de la Nation, tous bords confondus, aient proposé une lecture politique de cet événement avant même les premières interpellations, car cela correspond à ma vision de l'actualité : je considère que nous allons trop vite, nous les médias, et parfois aussi les responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour réagir aussi à vos propos liminaires, vous avez expliqué ne plus être salarié de France Télévisions, et évoquez un « *choix* ». Pouvez-vous nous en dire plus ? Pourquoi ne pas vouloir rester salarié de l'audiovisuel public ? Selon vous, y a-t-il une liberté supérieure à ne pas être salarié et quel degré de liberté cela vous apporte-t-il aujourd'hui ?

M. Samuel Étienne. J'ai été salarié pendant trente ans, et ces trente années ont été pour moi des années de bonheur. Enfant, je voulais être journaliste, c'était une vocation. J'ai aimé toutes les rédactions dans lesquelles j'ai travaillé : Radio France Internationale, i-Télé, le groupe Canal +, puis France Télévisions, où je suis resté dix-sept ans. Puis, presque par hasard, au moment de la crise sanitaire, j'ai découvert la plateforme Twitch. J'y ai éprouvé l'ivresse particulière de pouvoir, enfin, porter des idées de programmes dans une liberté totale. Cette revue de presse qui ne dure que trois ou quatre minutes à la radio ou à la télévision, j'ai toujours rêvé de la faire durer trois heures. Cette liberté est telle que je suis convaincu que je ne reviendrai jamais en arrière et que je ne redeviendrai jamais salarié d'une rédaction. En télévision, lorsqu'on a une idée, il faut convaincre une direction, des équipes, cela prend des semaines, parfois des mois et, bien souvent, il ne se passe rien. Sur les plateformes numériques, en revanche, une idée née le matin peut être à l'antenne le soir même, puisque vous êtes à la fois présentateur, rédacteur en chef et directeur.

Ce que je défends sur ma chaîne, c'est l'idée que la neutralité n'existe pas. Très souvent, les jeunes qui me rejoignent sur Twitch me demandent de leur conseiller le journal le plus neutre, je leur réponds que cela n'existe pas. Il y a des journaux engagés qui assument leur ligne : *L'Humanité* est communiste, *Libération* est à gauche, *Le Figaro* défend une ligne conservatrice et libérale, *La Croix* est portée par des valeurs chrétiennes, et je trouve cela parfaitement sain. Il existe ainsi des biais assumés, auxquels s'ajoutent nos biais inconscients. C'est pourquoi je crois bien davantage au concept d'honnêteté qu'à celui de neutralité. Chaque matin, je discute de l'information en m'efforçant de distinguer les faits de mon opinion. Je confronte les regards du *Figaro*, de *L'Humanité*, de *La Croix* et du *Parisien*, en expliquant ce qui les différencie. Et, de temps à autre, lorsque ma communauté m'y pousse, il m'arrive de livrer mon avis, en prenant toujours soin de préciser que ce n'est que mon avis et que chacun doit se forger sa propre opinion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que votre chaîne Twitch ne rentre pas dans le périmètre de cette commission d'enquête, qui porte sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portera donc sur les liens entre l'expression publique d'un animateur associé au service public et les obligations d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme qui en découlent. Vous êtes une figure de la télévision publique et, pourtant, sur votre chaîne Twitch, vous multipliez les prises de position personnelles. Le 13 janvier 2026, vous avez par exemple déclaré : « *Vous savez, je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les idées du RN.* » Au cours de cette même émission, vous faisiez également référence aux propos particulièrement insultants tenus par la streameuse Ava Mind à l'encontre du RN, et ce n'est pas un cas isolé. Le 15 novembre dernier, vous affirmiez ainsi : « *Le Rassemblement national, comme le Front national, est un parti qui met la préférence nationale*

et le rejet de la différence de l'autre au cœur de son programme », ou encore : « *Le RN est un parti qui prône le rejet de la différence* ».

Dès lors, ma question est la suivante : lorsqu'on est une figure qui incarne l'audiovisuel public, et une mission de service public, peut-on se permettre, tout en étant soumis à un devoir de neutralité et de pluralisme, de tenir sur une autre chaîne des propos aussi ouvertement militants et politiques, en s'appuyant sur la notoriété acquise grâce au service public ?

M. Samuel Étienne. Je l'ai déjà expliqué : je ne crois pas au concept de neutralité, que je considère comme un mirage. Je crois en revanche à l'honnêteté, laquelle consiste à assumer ses propres biais. Lorsque je rappelle que le RN est un parti d'extrême droite, c'est un propos que je peux tenir sur ma chaîne, d'autant plus que la question m'est fréquemment posée.

Votre interrogation porte plus précisément sur la compatibilité de ces prises de position avec le fait que je sois encore perçu comme une figure de France Télévisions. Je vais donc vous répondre clairement : je ne suis plus salarié de France Télévisions. J'y étais en CDI pendant dix-sept ans et, si je parlais tout à l'heure d'un choix, il s'agissait en réalité d'un choix contraint. Il y a trois ans, France Télévisions m'a en effet demandé de quitter le groupe et il nous a fallu deux ans pour parvenir à un accord, devenu effectif il y a un peu moins d'un an. À mon corps défendant, j'ai donc quitté le groupe. Aujourd'hui, mon lien avec France Télévisions se limite à un peu moins de deux semaines par an, à l'occasion de sessions d'enregistrement réalisées pour Fremantle, la société de production.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, car c'est important pour notre commission d'enquête, est-ce que vous nous dites que vous avez été licencié de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Disons que France Télévisions m'a demandé de quitter le groupe après dix-sept ans d'ancienneté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « *Quitter le groupe* » n'est pas un terme juridique. En France, il existe le licenciement.

M. Samuel Étienne. C'est là où nous n'étions pas d'accord. En gros, je pense qu'ils m'ont demandé de démissionner, et je leur ai répondu qu'au regard de mon ancienneté, nous devions en discuter. Cette discussion a duré deux ans, ce qui n'a pas été très agréable, et s'est terminée par une rupture conventionnelle qui a soldé mon ancienneté, mes congés payés, mes arriérés de salaire et mon compte épargne-temps. Mais ce n'est pas une discussion que j'ai initiée, vous l'avez bien compris.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors, pardonnez-moi d'insister, mais il est important, dans le cadre du travail du rapporteur, de bien comprendre ces allers-retours entre les salariés de l'audiovisuel public et les sociétés de production.

M. Samuel Étienne. Il n'y aura pas d'aller-retour, car je ne compte pas revenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour préciser ma question, il nous a été indiqué que, parfois, lorsque France Télévisions licencie certains salariés, il leur est proposé de conserver quelques émissions dans la « corbeille du divorce », soit en créant leur propre société de production, soit en travaillant pour un producteur externe. Est-ce que les choses se sont déroulées de cette manière dans votre cas ? Lors de vos échanges, vous a-t-il été signifié votre

départ tout en vous indiquant que vous pourriez conserver « Questions pour un champion » en devenant salarié du producteur de l'émission ?

M. Samuel Étienne. Non. J'étais d'ailleurs opposé à cette décision de quitter le groupe. Après la rupture conventionnelle, le producteur Fremantle, qui avait toujours un contrat avec France Télévisions, m'a proposé de poursuivre, mais avec beaucoup moins d'émissions, car « Questions pour un champion » a été déplacé au week-end. Fremantle me propose donc, à chaque session d'enregistrement, un contrat d'une semaine, que j'accepte ou non. Jusqu'à présent, je l'ai accepté pour continuer à porter ce jeu que j'adore. D'ailleurs, même si j'ai beaucoup d'estime pour l'audiovisuel public, je pense que la direction a pris une mauvaise décision en passant ce jeu uniquement le week-end. J'ai donc un contrat session par session, et le prochain est en mars.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que cela puisse choquer qu'une entreprise publique se sépare d'un salarié, avec des indemnités, pour qu'il se retrouve ensuite sous contrat avec une société de production travaillant pour cette même entreprise publique ?

M. Samuel Étienne. Je n'ai aucun contrat avec France Télévisions. Ma situation n'est pas comparable à celle de Mme Nathalie Darrigrand, que vous avez auditionnée. Si Fremantle venait à vendre « Questions pour un champion » à M6, à TF1 ou à Canal+, je continuerais à le présenter pour ces diffuseurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que cette situation puisse soulever des questions ? Vous présentiez « Questions pour un champion » en tant que salarié de France Télévisions. France Télévisions vous licencie, vous verse des indemnités de licenciement, et vous continuez ensuite à présenter la même émission, non plus comme salarié de France Télévisions, mais comme salarié d'une société de production.

M. Samuel Étienne. À titre personnel, je souhaitais rester au sein du groupe. Si la question qui m'est posée est : « Souhaitiez-vous conserver votre statut de salarié de France Télévisions, qui a été le vôtre pendant dix-sept ans ? », ma réponse est oui. C'est ce que j'ai souhaité et c'est la raison pour laquelle nos discussions ont achoppé pendant deux ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette transparence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une forme de flou entoure votre situation, dans la mesure où vous expliquez que les propos que vous tenez sur votre chaîne Twitch n'engagent pas France Télévisions, alors même que vous demeurez lié à cette entreprise en tant que figure emblématique de « Questions pour un champion ». Je vous pose cette question d'autant plus que nous avons auditionné l'une des figures de France TV Slash, qui n'était pas salariée de France Télévisions, intervenait, comme vous, en tant que prestataire et percevait des indemnités au titre de la présentation d'une émission du service public, sans être salariée du groupe. Pour autant, elle a été tenue pour responsable de propos jugés choquants, tenus sur ses chaînes privées, allant jusqu'à banaliser le racisme ant Blanc. Elle affirmait également que tous les policiers étaient des « *bâtards* » et que la police constituait un « *ramassis de fascistes, de racistes, d'antisémites et de misogynes* ». Ma dernière question sur ce point est donc la suivante : lorsqu'on est une figure de l'audiovisuel public, que l'on est rémunéré par le service public, que l'on dispose de contrats (en l'espèce, vous êtes rémunéré par une société de production elle-même liée par contrat à France Télévisions et vous incarnez une émission emblématique comme « Questions pour un champion »), où se situe la limite en matière de

neutralité, d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme, qui constituent pourtant des objectifs à valeur constitutionnelle ? Le fait de ne pas être formellement salarié du service public, tout en étant rémunéré par lui, vous autorise-t-il à adopter une posture militante sur vos réseaux sociaux privés ? C'est la question que je souhaite vous poser, et que nous avons déjà abordée dans le cadre de cette commission d'enquête, notamment lors de l'audition de la représentante de France TV Slash.

M. Samuel Étienne. Le problème, dans votre question, est que vous parlez de « *position militante* ». Ce que vous m'avez reproché tout à l'heure, c'est d'avoir qualifié le RN de parti d'extrême droite lorsqu'on m'a posé la question. Or c'est la qualification que lui attribue le ministère de l'intérieur, c'est la définition qu'en donne le Conseil d'État, et c'est la définition que reprennent de nombreux hommes politiques de droite, à l'image de Xavier Bertrand. Si la question est : « *Samuel Étienne, avez-vous une position militante parce que, lorsqu'on vous interroge, vous qualifiez le RN de parti d'extrême droite, à l'instar du Conseil d'État, du ministère de l'intérieur, de Xavier Bertrand et d'autres ?* », alors je ne vois pas bien où est le militantisme. Ou alors, considérez-vous que la qualification employée par le ministère de l'intérieur et le Conseil d'État est elle-même militante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais essayer de préciser la question du rapporteur, pour les Français qui nous écoutent et qui ne comprennent peut-être pas toutes les subtilités. L'audiovisuel public n'est pas soumis aux mêmes règles que les réseaux sociaux ou la presse écrite en matière de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité de l'information.

M. Samuel Étienne. Pardon mais, dans tous les journaux que j'ai présentés sur France Info et sur France 3 pendant des années, le FN, puis le RN, étaient qualifiés de parti d'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que la question posée par le rapporteur visait avant tout à souligner l'existence d'un cadre, celui posé par la loi de 1986, qui régit l'indépendance et l'impartialité de l'audiovisuel public. Twitch relève d'une tout autre nature puisqu'il s'agit d'un réseau social sur lequel les principes de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité ne s'appliquent pas dans les mêmes termes. Je crois que la question du rapporteur, et je me permets de la reformuler, consiste à s'interroger sur la manière de concilier, d'un côté, les exigences propres à l'audiovisuel public, fondées sur l'impartialité, l'indépendance et l'honnêteté de l'information telles que prévues par la loi de 1986 et, de l'autre, un espace comme Twitch, où la liberté d'expression est totale. Sur cette plateforme, en effet, les règles encadrant l'information ne sont absolument pas les mêmes. Il me semble donc que l'interrogation portait sur la façon d'articuler et de concilier ces deux univers.

M. Samuel Étienne. Je vous réponds très clairement : je les concilie d'autant plus aisément que je m'impose la même rigueur sur les deux plateformes. Le journaliste que j'ai été, notamment au sein du service public, est exactement le même sur Twitch. L'expression y est certes différente, dans la mesure où elle y est totalement libre mais, ce matin encore, pendant plusieurs heures, j'ai évoqué la situation en Ukraine ou celle de l'Iran, où des étudiants recommencent à se soulever avec un courage remarquable au vu de la répression récente. Je n'ai pas changé.

Je reviens sur le RN, puisque votre question visait plus particulièrement ce parti. Monsieur le rapporteur, j'ai le sentiment que cette formation occupe une place importante dans votre réflexion. Il me semble d'ailleurs utile de contextualiser, car des Français nous regardent, en rappelant que vous appartenez à un parti, l'UDR, allié au RN. Pour répondre précisément à

vosre question, lorsque j'étais présentateur sur France Info et sur France 3, dans mes journaux, le FN puis le RN étaient qualifiés de partis d'extrême droite, comme ils l'étaient dans de nombreux médias, par le Conseil d'État, par le ministère de l'intérieur et par un grand nombre de responsables politiques de droite. À aucun moment, ni vous ni qui que ce soit ne m'avez alors interpellé pour me qualifier de journaliste militant. Pourquoi le serais-je aujourd'hui ? À moins que vous n'avez d'autres propos précis à me reprocher, auquel cas il conviendrait de les citer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez apprécier de revenir au même sujet politique et partisan. Mon propos était pourtant assez clair : comment, en étant une figure qui incarne le service public, peut-on se permettre de prendre des positions politiques et partisans aussi personnelles, même sur une chaîne Twitch ?

Je vais changer de sujet. Votre chaîne Twitch a-t-elle eu, d'une quelconque façon, une collaboration, un partenariat ou un contrat avec France Télévisions, ne serait-ce qu'au démarrage ? Était-ce une chaîne 100 % privée ou avez-vous eu un contrat avec France Télévisions ? Auquel cas, vous conviendrez que la mission de neutralité qui vous était dévolue était plus importante que celle que vous n'assumez pas aujourd'hui, au vu de vos nombreux commentaires politiques et partisans qui relèvent d'une appréciation personnelle et ne sont d'ailleurs pas soumis à la loi.

M. Samuel Étienne. Il va falloir citer ces propos, monsieur le rapporteur, puisque vous évoquez des prises de position militantes. Je vous demande de les préciser même si, comme tout citoyen, j'ai effectivement des convictions que j'exprime parfois sur des sujets nationaux ou internationaux, en prenant toujours soin de rappeler à ma communauté que cela n'engage que moi et que mon avis n'a aucune valeur particulière.

Pour répondre à votre question, oui, j'ai bien eu un contrat. Au début de l'aventure de ma chaîne Twitch, France Télévisions est apparu comme sponsor d'une émission intitulée « L'hebdo est tienne » où, chaque vendredi soir, quatre invités, mêlant journalistes issus des médias traditionnels et créateurs de contenus débattaient de l'actualité. Sur un certain nombre d'épisodes, que je suis en mesure de préciser, et pour un montant que je peux également détailler, France Télévisions a ainsi été le sponsor de cette émission. Il s'agissait, pour eux, d'une manière d'explorer Twitch. Vous savez que l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les médias traditionnels consiste à comprendre les ressorts de plateformes comme YouTube, Twitch, TikTok ou Instagram, afin de pouvoir s'y projeter, ayant bien identifié que les publics s'y déplacent désormais. France Télévisions m'a donc sollicité pour que je joue, en quelque sorte, un rôle d'éclaireur. Je les ai abondamment conseillés, *pro bono*, sur un certain nombre de projets liés à Twitch. J'ai également animé plusieurs directs sur la chaîne Twitch de France Télévisions, notamment pendant la crise sanitaire ou lors de la dernière élection présidentielle, à l'occasion de débats et d'entretiens politiques, toujours *pro bono*. C'était pour moi une manière de leur renvoyer l'ascenseur en contrepartie de la liberté qu'ils m'avaient accordée en m'autorisant à créer ma propre chaîne. C'était, si vous voulez, une forme d'accord tacite : ils m'avaient donné leur aval pour lancer cette chaîne Twitch (après que j'en ai naturellement sollicité l'autorisation, car on ne fait pas n'importe quoi lorsqu'on est salarié) en me demandant, en parallèle, de les accompagner sur leurs propres projets et développements numériques. C'est ce que j'ai fait, et cela s'est notamment traduit par ce sponsoring, qui a concerné, de mémoire, trente-deux émissions, et dont l'objectif était de valoriser la marque France Télévisions sur Twitch. Si vous souhaitez davantage de précisions, je suis bien entendu en mesure de vous les apporter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes donc d'accord que ce n'était pas une chaîne privée et personnelle. Elle a été en partie mandatée par France Télévisions, il y a eu un contrat sur cette chaîne Twitch. France Télévisions vous a demandé, ou vous l'avez fait d'un commun accord avec eux, de développer cette chaîne, ce qui légitime d'autant plus les questions que je vous pose sur ces ruptures vis-à-vis des obligations de neutralité. Pour être parfaitement clair, la création de cette chaîne Twitch était donc une demande coordonnée avec France Télévisions pour mettre également en avant leur marque. Pouvez-vous nous détailler les conditions contractuelles ? Était-ce une demande de France Télévisions ? France Télévisions produisait-elle cette émission sur Twitch ? Avez-vous été rémunéré ? Car cette chaîne a acquis une grande notoriété assez rapidement. Quel a été le rôle de France Télévisions sur cette chaîne ?

M. Samuel Étienne. Je crois ne pas avoir été suffisamment clair. Au moment où je découvre l'univers et l'outil Twitch, je fais le choix de créer ma propre chaîne, car je trouve fascinant de pouvoir permettre aux citoyens d'interpeller directement le présentateur, émetteur d'informations et de divertissement. Pendant trente ans, j'ai exercé dans un schéma de communication verticale : je m'adressais à des téléspectateurs et à des auditeurs qui, pour l'essentiel, ne pouvaient pas m'interpeller. Certes, il y avait parfois une lettre, un courriel ou un appel à la radio mais, globalement, le citoyen demeurait absent. Sur Twitch, lorsque vous proposez un contenu, le citoyen vous interpelle, vous questionne et peut même, parfois, vous bousculer. Sur ma chaîne, monsieur le rapporteur, pour revenir à vos interrogations sur le militantisme, se côtoient des personnes de toutes obédiences et de toutes sensibilités, des gens très à gauche comme des personnes se revendiquant électeurs du RN. Il s'agit d'un espace singulier dans lequel je donne la parole à tous, en partant du principe que l'on peut ne pas être d'accord tout en parvenant à en discuter ensemble.

Je crée donc ma chaîne et sollicite l'autorisation de France Télévisions, ce qui est parfaitement normal puisque j'étais alors salarié. Cette autorisation m'est accordée et, dans le même temps, il m'est indiqué : « *D'accord, nous te laissons explorer cet univers, qui nous intéresse par ailleurs beaucoup, mais, en contrepartie, tu nous accompagneras ponctuellement et nous renverras l'ascenseur en participant à nos propres projets sur Twitch.* » Effectivement, dans ce cadre, j'ai animé toute une série de directs pro bono, gratuitement, conformément à cet accord de nature amicale.

Or, tout créateur de contenu ayant besoin de moyens financiers pour produire ses émissions, c'est à ce moment-là qu'interviennent les marques ou les sponsors, comme il existe de la publicité à la télévision, qui donnent les moyens de produire. À un certain stade, dans le cadre d'une discussion distincte, puisque c'est moi qui leur en ai fait la proposition, France Télévisions a accepté de m'apporter un budget pour m'accompagner sur trente-deux émissions de « L'heβδο est tienne ». Il s'agissait d'un accord de sponsoring, comparable à ce qu'il aurait pu être avec n'importe quelle autre marque. L'objectif était de mettre en avant la marque France Télévisions, avec un logo qui apparaissait lorsque j'annonçais les invités et, après l'émission, qui était ensuite diffusée sur YouTube, des remerciements étaient adressés à France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, vous étiez salarié de France Télévisions et, en même temps, le groupe sponsorisait vos émissions sur Twitch. C'est bien cela ?

M. Samuel Étienne. En effet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous convenez donc que, alors que nous partions de l'idée d'une initiative personnelle qui vous laissait plus d'indépendance parce que vous n'étiez plus salarié de France Télévisions, il existait en réalité un lien évident entre votre chaîne Twitch et France Télévisions, qui a sponsorisé des contenus, qui vous en a fait la demande et à qui vous avez rendu service. Il y a donc eu un lien, en tout cas à ses débuts, entre votre chaîne Twitch, où vous êtes pourtant assez indépendant, et France Télévisions.

M. Samuel Étienne. Comme avec tous les autres sponsors qui financent ma chaîne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Étiez-vous salarié à plein temps de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. En effet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comprenez que le but de notre commission d'enquête n'est pas de faire votre procès, mais d'essayer de comprendre d'éventuels manquements et dysfonctionnements.

M. Samuel Étienne. Je suis tout à fait transparent à ce sujet. Le problème tient au fait qu'aujourd'hui, un groupe audiovisuel, à l'instar des médias traditionnels, et notamment des télévisions et des radios, comprend encore mal ces univers et a mobilisé beaucoup de moyens, de temps et d'argent pour tenter de les investir avec, pour l'instant, un succès demeuré assez mitigé. L'idée était donc que, puisque j'explorais Twitch et que j'avais la chance d'y rencontrer un certain succès, je puisse leur offrir la possibilité de découvrir et de comprendre cet univers à travers mon expérience. C'était le sens de ce partenariat.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous étiez salarié à plein temps. Ils auraient très bien pu, dans le cadre de votre contrat de travail, vous dire : « *Monsieur Étienne, vous êtes salarié à plein temps de France Télévisions, nous souhaitons que vous consacriez 50 % de votre temps de travail à explorer Twitch.* »

M. Samuel Étienne. Oui, et j'aurais adoré qu'on me propose d'accompagner France Télévisions en tant que salarié. Cela aurait été une aventure formidable. Mais cette proposition ne m'a pas été faite. J'ai soumis de nombreux projets à France Télévisions pour développer leur propre chaîne Twitch, j'ai conçu des émissions, mais aucun n'a été retenu. C'est aussi comme cela que, progressivement, j'en suis arrivé à la situation dans laquelle je suis aujourd'hui. J'ai fait énormément de propositions à France Télévisions pour œuvrer en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous vous posons ces questions non pour vous mettre en difficulté, mais parce que nous allons réauditionner Mme Ernotte et que nous avons besoin de comprendre précisément la situation. Je reviens un instant sur votre contrat de travail, votre licenciement, puis le fait que vous continuiez à travailler pour eux. Vous savez qu'en droit, une telle configuration peut être requalifiée en licenciement abusif. Il ne s'agit évidemment pas de votre fait, puisque c'est France Télévisions qui vous a fait cette proposition, mais le fait que vous nous indiquiez aujourd'hui avoir été salarié de France Télévisions pour présenter une émission, avoir été licencié ou avoir bénéficié d'une rupture conventionnelle, puis continuer à travailler pour cette même émission par l'intermédiaire d'une société de production, peut être analysé comme un prêt de main-d'œuvre illicite, voire comme une situation de salariat déguisé. Il s'agit de faits graves, susceptibles, le cas échéant, de donner lieu, de ma part ou de celle du rapporteur, à un signalement au titre de l'article 40. Je le répète, vous n'êtes pas à l'origine de cette situation, puisque c'est France Télévisions qui vous l'a proposée, mais c'est

précisément ce que nous découvrons dans le cadre de cette commission d'enquête et qui nous conduit à aller au bout de nos interrogations. J'imagine que ce n'était pas votre choix d'être licencié pour ensuite être employé par une société de production. Il n'en demeure pas moins qu'au regard du droit français, ce que vous nous avez décrit est susceptible de s'apparenter à un prêt de main-d'œuvre illicite, à un licenciement abusif, voire à un salariat déguisé.

M. Samuel Étienne. Je l'entends. Au début de cette commission, je vous ai promis de tout vous dire dans la plus grande sincérité, et je vous décris donc mes relations avec le groupe France Télévisions telles qu'elles se sont déroulées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous voyez donc que nos questions sont légitimes. Quels que soient votre propos liminaire et les critiques que vous adressez à cette commission d'enquête, je considère que nul n'est au-dessus de la loi et que les interrogations formulées par une commission d'enquête sont légitimes. Elles ne sauraient être attaquées, *a fortiori* par des personnes qui viennent rendre des comptes dès lors qu'elles sont, elles aussi, dépositaires d'émissions relevant du service public. Vous soutenez que les propos tenus sur votre chaîne Twitch n'ont guère de rapport avec les missions de service public et les obligations de neutralité, mais il me semble pourtant que nous avons mis en évidence les liens qui unissaient votre chaîne Twitch et France Télévisions.

J'en viens à ma dernière question sur l'exigence de neutralité et de pluralisme. Vous expliquez, dans votre émission sur Twitch, que le RN est, pour diverses raisons, un parti d'extrême droite. Vous invoquez un sondage selon lequel environ la moitié des Français souscrivent à cette appréciation, 44 % le considérant comme un parti xénophobe, tandis que 40 % pensent l'inverse. Vous affirmez également que cette commission d'enquête serait partielle, au motif qu'elle ne citerait qu'une partie des éléments. Or dans ce même sondage, vous avez omis de mentionner que 42 % des Français se déclarent d'accord avec les idées du RN, soit une progression de treize points en deux ans, ce qui est considérable. On y apprend également que 70 % des Français estiment que Jean-Luc Mélenchon constitue un danger pour la démocratie, et 56 % qu'Emmanuel Macron en représente un alors que, pour une majorité, Marine Le Pen et Jordan Bardella n'en constituent pas. Il s'agit ici d'un exemple précis. Vous nous reprochez une forme de partialité dans l'exposition des faits : pourquoi, lorsque vous citez ce sondage paru dans *Le Monde* et que vous expliquez que le RN représenterait une menace, ne pas indiquer également que 70 % des Français considèrent Jean-Luc Mélenchon comme une menace ? Pourquoi ne pas faire preuve, dans une revue de presse de trois heures, d'une exhaustivité totale, alors même que vous reprochez à la commission d'enquête de ne pas être exhaustive dans les faits qu'elle rapporte ? C'est sur cette ligne de crête, entre militantisme et journalisme, que je souhaiterais vous interroger.

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas certain que l'ensemble des membres de la commission se reconnaissent dans le « nous » que vous employez. Dans mon propos liminaire, je ne visais pas la commission elle-même, mais la manière dont son travail m'a parfois semblé mis en avant sur les réseaux sociaux, à travers de courtes capsules. J'ignore d'ailleurs si cela a été fait aujourd'hui en direct sur X, Instagram ou TikTok, mais nous nous éloignons quelque peu du sujet.

Je pense, en revanche, que vous n'avez pas écouté mes directs ni mes revues de presse. Je ne suis pas aveugle, je constate, élection après élection, la progression du vote RN en France, et je prends soin de ne jamais confondre ce parti avec ses électeurs. J'aimerais donc que vous citiez précisément les propos militants que vous évoquez. Depuis le début de cet échange, le seul propos que vous qualifiez de militant consiste à rappeler, comme le font le ministère de

l'intérieur et le Conseil d'État, que le RN est aujourd'hui considéré comme un parti d'extrême droite. Si vous estimez qu'il s'agit là d'un propos militant, c'est votre appréciation et je l'entends, et ce sont d'ailleurs des discussions que nous avons quotidiennement sur ma chaîne. Pour ma part, je ne considère pas qu'il s'agisse d'un propos militant. De nombreux citoyens partageant cette sensibilité, ou se déclarant proches de ce parti, sont d'ailleurs présents dans mes directs et sur ma chaîne pour échanger, précisément parce qu'ils estiment que je ne suis pas militant. J'ai, bien sûr, des convictions, que je n'ai jamais cherché à dissimuler sur certains sujets, mais l'essentiel réside dans la discussion. Monsieur le rapporteur, je vous demande donc de citer ces propos militants auxquels vous faites référence et je vous invite à écouter mes directs : vous constaterez qu'il s'agit d'un espace largement ouvert au débat et à toutes les sensibilités. Ce n'est pas une chaîne militante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que votre chaîne Twitch n'est pas dans le périmètre de la commission d'enquête, puisqu'elle ne relève pas de l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Justement, c'est ce que nous apprenons. Au début, vous nous expliquez que c'était une chaîne totalement indépendante de France Télévisions. À mesure de nos questions, nous avons appris qu'il y avait une forme de contractualisation avec France Télévisions sur cette chaîne, ce qui est un élément intéressant, avec des sponsorisations et donc une monétisation grâce à France Télévisions et à l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a raison. Sont-ils toujours partenaires aujourd'hui ?

M. Samuel Étienne. Non. Pour être précis, il y a eu deux contrats de sponsoring de France Télévisions sur ma chaîne Twitch. Le premier allait de janvier 2023 à juin 2023, et le second de septembre à décembre 2023, pour un total de trente-deux émissions. Je peux vous donner le budget, qui était très réduit. Aujourd'hui, ils ne sont plus partenaires. C'était un sponsor comme j'en ai beaucoup d'autres, ce qui pose une question beaucoup plus intéressante, mais qui n'est pas le sujet de la commission : comment garder son indépendance quand on accepte du sponsoring sur une chaîne qui parle notamment d'information ? C'est un sujet passionnant, mais ce n'est pas l'objet de vos travaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour vous répondre, monsieur Étienne, je ne crois pas que des propos tels que : « *Vous le savez, je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les idées du Rassemblement national* » ou encore « *Le Rassemblement national, ou le Front national, est un parti qui met le rejet de la différence, de l'autre, au cœur de son programme* » soient des propos journalistiques, objectifs et respectueux des obligations de neutralité. Vous me demandiez de citer un certain nombre de propos qui pourraient s'éloigner d'une déontologie journalistique, ce sont ceux que je vous cite et que vous avez tenus. Nous allons nous éloigner de ce sujet, à moins que vous ne souhaitiez rebondir là-dessus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons également M. Clément avec nous, donc nous allons peut-être aussi l'auditionner. Si on vous a fait venir tous les deux, c'est pour vous auditionner tous les deux, et je pense que le rapporteur a aussi des questions pour vous, monsieur Clément.

Mais je le redis, monsieur Étienne, si nous insistons, c'est parce que vous étiez salarié de l'audiovisuel public. Or nous essayons de comprendre les règles qui s'appliquent aux salariés de l'audiovisuel public qui ont par ailleurs des chaînes individuelles. Ce ne sont pas du tout les mêmes règles en matière d'information, même si vous nous expliquez que vous appliquez la

même déontologie et la même éthique, il se trouve que ce ne sont pas exactement les mêmes règles en matière de pluralisme. Nous essayons de comprendre la manière dont France Télévisions encadre ses salariés en CDI à plein temps, qui peuvent par ailleurs avoir des chaînes dont nous apprenons qu'ils sont les sponsors. Vous nous l'indiquez, et cela peut poser des questions. Nous apprenons qu'ils vous licencient et que vous continuez ensuite d'être salarié d'une société de production avec laquelle ils sont partenaires. C'est tout cela que nous essayons de mieux comprendre pour, le moment venu, formuler des propositions très concrètes de réformes et de mesures pour encadrer ces situations. C'est également le rôle du législateur, comme l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et Mme Ernotte nous l'ont régulièrement rappelé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, avez-vous perçu des indemnités de licenciement de la part de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Oui, effectivement. À l'issue de ces deux ans de négociation pour aboutir à la rupture conventionnelle, ils m'ont versé le minimum légal lié à mon ancienneté, ainsi que le paiement des congés payés, du compte épargne-temps (CET) et des salaires en retard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous communiquer la date et le montant de ces indemnités de licenciement ?

M. Samuel Étienne. La rupture a eu lieu en mars 2025. Je peux vous transmettre ce document par écrit si vous le souhaitez mais, ce que je peux vous assurer sous serment, c'est que ce montant recouvre les indemnités minimales légales liées à mon ancienneté de dix-sept ans chez France Télévisions, et rien de plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre avocat ne vous a-t-il pas indiqué qu'il existait un risque ? Vous aviez un avocat, je suppose ?

M. Samuel Étienne. Oui, un conseil m'a accompagné.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne vous a-t-il pas indiqué qu'il existait un risque, en continuant d'animer la même émission, cette fois en tant que prestataire d'une société de production de France Télévisions ? Sur ce montage, n'y a-t-il pas eu une alerte sur le fait que votre contrat pouvait être requalifié en contrat de salarié de France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. Ce n'est pas un sujet qui a été évoqué. Dans l'accord de départ, il n'y avait pas, ni à l'oral ni à l'écrit, la promesse que France Télévisions, via Fremantle, allait continuer à m'employer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas la promesse qui peut engendrer la requalification, c'est l'état de fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. Monsieur Étienne, vous animiez « Questions pour un champion » en tant que salarié de France Télévisions. Vous êtes licencié de France Télévisions et, après négociation, vous percevez des indemnités de licenciement, dont vous refusez aujourd'hui de nous communiquer le montant. Quelques mois après, vous continuez à animer « Questions pour un champion », mais sous un autre format contractuel, via une société de production. D'un point de vue déontologique, le fait d'avoir perçu des indemnités de licenciement qui sont probablement de plusieurs centaines de milliers d'euros ne vous pose-t-il aucun problème ?

M. Samuel Étienne. Je ne comprends pas la question. France Télévisions m'a demandé de quitter le groupe, et j'ai fini par accepter contre mon gré. À l'issue de cette sortie, Fremantle m'a proposé de continuer à animer l'émission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question s'adresse à France Télévisions. Je ne sais pas s'il y a eu un délit, mais si ce licenciement devait être requalifié, il nous appartiendrait d'en débattre avec votre ancien employeur, puisque c'est lui qui a pris la décision de vous licencier.

M. Samuel Étienne. Je pense être transparent et je ne me refuse pas à vous transmettre le montant. J'ai demandé à vos équipes, qui m'avaient parlé d'un questionnaire à plusieurs reprises, que ce questionnaire me soit envoyé. J'aurais été prêt à fournir ces documents. Ce questionnaire ne m'a jamais été envoyé. Hugo Clément, je ne sais pas si vous l'avez reçu. Il m'a été promis par deux fois, mais je ne l'ai jamais reçu. J'aurais été ravi de vous envoyer ces pièces et je peux vous les faire parvenir sans souci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les solliciterons et nous interrogerons France Télévisions, qui vous a proposé ce montage. Vous nous en apportez aujourd'hui la démonstration avec transparence, et je vous en remercie. Il appartient désormais à votre ancien employeur de s'expliquer sur le dispositif qui vous a été proposé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur le montant, vous ne souhaitez pas répondre à la question, mais il s'agit probablement d'indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros. D'un point de vue déontologique, vous continuez à présenter « Questions pour un champion », alors que vous avez bénéficié entre-temps d'indemnités de licenciement payées par le contribuable. D'un point de vue déontologique, cela ne vous pose-t-il pas de problème ? Ne vous dites-vous pas que, puisque la situation est la même vis-à-vis de France Télévisions, vous devriez rembourser ces indemnités ou que ce versement n'aurait pas dû avoir lieu ? Comment le percevez-vous, si vous ne voulez pas nous révéler les montants que vous avez perçus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour avancer, monsieur le rapporteur, M. Étienne nous a indiqué qu'il aurait préféré rester salarié de France Télévisions. C'est une réponse importante qu'il nous faut entendre.

Je veux que nous fassions très attention, car tout cela va être repris, et nos propos peuvent être déformés et instrumentalisés. Je le redis, sur ce que vous nous révélez, je pense qu'il y a un vrai sujet sur lequel le rapporteur et moi-même comptons faire la lumière et la transparence avec France Télévisions, pour comprendre comment un tel montage est possible. Je ne vais pas me répéter, mais je pense que des questions se posent en termes déontologiques, et elles concernent votre employeur. Nous confirmez-vous que vous auriez préféré rester salarié de France Télévisions et animer « Questions pour un champion » avec ce statut ?

M. Samuel Étienne. Oui, bien sûr, et je dispose de courriels adressés à France Télévisions qui attestent très clairement que, dès l'origine, je ne comprenais pas la proposition qui m'était faite de quitter le groupe. Pour être plus précis, au moment où cette proposition m'a été formulée, j'étais à la fois présentateur de la matinale de France Info et de « Questions pour un champion ». Avant d'accepter l'animation de la matinale de France Info, que j'ai assurée pendant six ans, j'étais en CDI à France Télévisions exclusivement pour « Questions pour un champion ». J'ai mis fin à la matinale de France Info à l'issue de ces six années, souhaitant

arrêter pour des raisons de fatigue, et suis alors revenu à ma situation antérieure, à savoir celle d'un salarié en CDI au sein de France Télévisions pour « Questions pour un champion ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Clément, merci pour votre patience. Nous avons auditionné M. Ngatcha qui, comme vous le savez, est directeur des unités de programmes à la direction des antennes et des programmes de France Télévisions. Il a déclaré lors de son audition, le 11 février dernier, au sujet du choix de la société pour produire l'émission « Urgence Océan » à Nice : « *Nous avons choisi Winter Productions parce qu'il se trouve que c'est une boîte de production dans laquelle travaille Hugo Clément et que Hugo Clément est un référent en matière d'environnement.* » En substance, M. Ngatcha nous indique qu'il vous a choisi pour produire cette émission parce que les dirigeants de France Télévisions vous considèrent comme une référence. Quelles sont vos relations avec France Télévisions ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur les processus d'attribution d'un contrat ? Comment s'est passée l'attribution du contrat, notamment pour cette émission spécifique ?

M. Hugo Clément. Ce n'était pas la première émission que je présentais avec Léa Salamé, puisque nous avons déjà présenté deux émissions en première partie de soirée consacrées aux questions environnementales, qui étaient produites par d'autres sociétés. Il se trouve que les océans sont vraiment ma spécialité en tant que journaliste, puisque j'ai beaucoup travaillé sur le sujet. Il s'agissait d'un sommet très important à Nice sur l'avenir des océans, et il était donc logique que ce soit notre société qui produise ce documentaire. Nous disposons non seulement d'une énorme banque d'images sur les questions environnementales et liées à l'océan, nous avons tourné des centaines et des centaines d'heures de rushes au fil des années sur ce thème, mais vous n'êtes pas sans savoir que les tournages concernant les océans, notamment les tournages sous-marins, sont extrêmement compliqués, délicats et coûteux. Le fait que nous ayons déjà beaucoup d'images à disposition a donc dû jouer, j'imagine, dans le choix de France Télévisions de nous confier ce contrat.

Mais je tiens à préciser que, comme toutes les sociétés privées qui créent des contenus pour l'audiovisuel public, ou plus largement pour la commande publique, ce n'est pas nous qui décidons si nous remportons ou non les contrats. Nous proposons énormément de projets chaque année à France Télévisions, mais également à nos clients privés, et la plupart ne voient pas le jour. Beaucoup de projets sont développés par nos soins, proposés aux chaînes et ne sont jamais mis à l'antenne. C'est ce qui fait la capacité de création des sociétés privées : nous pouvons investir sur des projets, proposer des idées en acceptant le risque, y compris financier, que ces idées ne soient jamais diffusées.

Sur cette question des océans, honnêtement, nous étions légitimes pour faire cette émission. D'ailleurs, l'émission a été un succès, tant sur le fond que sur la forme. Nous avons tout de même reçu le président de la République pendant plus de deux heures pour parler uniquement des océans et de leur préservation. Cela ne s'était jamais fait dans l'histoire de la télévision qu'un président de la République s'exprime en première partie de soirée entièrement sur le sujet de l'environnement. C'est une émission dont nous sommes très fiers et que nous étions tout à fait légitimes à produire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre question porte plus largement sur le statut des journalistes qui présentent et animent certaines émissions, et j'aimerais recueillir votre regard à ce sujet. Votre carrière est connue et le président l'a rappelée : vous avez travaillé sur Canal+ puis sur TMC. À cette époque, vos obligations relevaient essentiellement de la loi Léotard de 1986 et des principes posés par la Charte de Munich, texte fondateur de 1971 définissant les règles déontologiques applicables aux journalistes. Aujourd'hui, vous produisez

et animez également des émissions du service public et vous animez, par ailleurs, la chronique « En toute subjectivité » sur Radio France.

M. Hugo Clément. Non, cette chronique est terminée depuis juin dernier. Je l'ai proposée pendant trois ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous étiez donc journaliste à Radio France jusqu'en juin dernier. Sur France Télévisions, vous continuez par ailleurs à intervenir sur plusieurs émissions en tant qu'animateur et producteur. Je précise d'emblée que je ne considère nullement Wikipédia comme une référence incontestable et que l'on peut y trouver nombre d'informations erronées, mais il n'en demeure pas moins que vous y êtes présenté comme un « militant ». Comment parvenez-vous à concilier, d'une part, votre exigence professionnelle en matière d'information et votre stature de journaliste, que je ne remets nullement en question, et, d'autre part, cette connotation de militantisme qui peut apparaître, y compris dans des espaces publics comme votre page Wikipédia ? Comment concilie-t-on ces deux dimensions lorsqu'on est perçu comme journaliste, et plus encore comme journaliste du service public de l'audiovisuel ?

M. Hugo Clément. On les concilie en n'y prêtant pas attention car, malheureusement, on ne maîtrise pas les catégories dans lesquelles les autres vous rangent. On me qualifie, comme vous l'avez rappelé en introduction, tantôt d'un côté de l'échiquier politique, tantôt de l'autre extrême, parfois encore du centre. On me prête mille intentions différentes et, pour être tout à fait franc, je n'y accorde que peu d'importance. La manière dont certains choisissent de me qualifier n'est pas déterminante à mes yeux. J'effectue mon travail, je me concentre sur la production des émissions, sur l'enquête journalistique et sur le développement de ma société, car je suis journaliste, certes, mais également entrepreneur. Winter Productions est une entreprise qui compte aujourd'hui une soixantaine de salariés permanents, et nous en sommes très fiers. Nous établissons entre 200 et 300 fiches de paie par mois si l'on inclut les intermittents et participons donc à l'économie de ce pays, nous créons de la valeur et nous concevons, avec nos équipes, des formats que je considère comme qualitatifs. Les étiquettes que l'on peut m'apposer m'importent donc peu.

Ce que je peux en revanche affirmer, c'est que notre travail journalistique repose sur une démarche factuelle, fondée sur les faits, comme je l'indiquais en introduction. Si certains ont des reproches à formuler sur le fond, je suis naturellement disposé à y répondre mais, jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu à revenir sur ce que nous avons affirmé sur le fond de nos émissions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai pu voir que dans un certain nombre d'émissions et de prises de position, vous dénonciez régulièrement l'élevage intensif de poulets. Le 14 avril 2019, vous travailliez alors pour Konbini et aviez passé la nuit dans un poulailler géant, dont vous aviez tiré un reportage contre l'élevage intensif. En février 2024, vous avez exposé avec Nagui des cadavres de poulets sur l'esplanade du Trocadéro à Paris pour dénoncer ces mêmes pratiques. Le 19 juin 2024, sur France Inter, vous avez utilisé votre chronique, en pleine campagne des élections législatives, pour dénoncer un décret simplifiant la construction de poulaillers.

Je pense qu'ici, personne ne niera l'importance de maintenir des conditions d'élevage de qualité, aussi bien pour le bien-être animal que pour la qualité des produits qui nourrissent les Français. Je pense même que les agriculteurs, si on les interroge, seront d'accord avec nous. En revanche, vous en conviendrez, ces exigences doivent être conciliées avec certaines réalités

économiques, celles du monde agricole et celles des consommateurs. Or nous avons pu découvrir, le 15 janvier dernier, un article de *La Tribune* intitulé « Pénurie d'œufs : pourquoi les rayons des supermarchés sont souvent vides ». On y apprend notamment que la France a besoin d'un million de poules en plus chaque année, ce qui nécessite de construire 300 poulaillers d'ici 2030, et que notre pays demeure très en retard, notamment du fait de la grande sensibilité à ces sujets. N'avez-vous pas l'impression, par votre mise en lumière de ces sujets, par une forme d'activisme militant et écologiste, de porter une part de responsabilité dans cette pénurie qui se dessine à l'échelle nationale ?

M. Hugo Clément. Suis-je responsable de la pénurie d'œufs en France ? Plus sérieusement, pour répondre sur le fond, je pense que si vous veniez avec moi dans un élevage intensif, vous tiendriez exactement la même position que moi, à savoir qu'il n'est pas acceptable d'élever des animaux dans ces conditions.

Je suis un défenseur de l'agriculture traditionnelle et de la paysannerie française. Nous avons notamment proposé des émissions dans « Sur le front » sur la question du fromage et du terroir pour expliquer comment les races de vaches hollandaises ou américaines viennent progressivement remplacer nos races traditionnelles et nos modes de production, qui disparaissent face au rouleau compresseur de l'agriculture industrielle. Celle-ci détruit la nature, maltraite les animaux, mais détruit aussi les paysans, qui sont les premières victimes de ce système industriel. Des dizaines d'intermédiaires se servent sur leur dos, de la grande distribution aux coopératives en passant par les fabricants d'engrais. Tout le monde gagne de l'argent sur l'agriculture, sauf les agriculteurs. C'est cela que nous mettons en lumière et, si c'est être militant que d'affirmer que l'élevage intensif ne produit ni des aliments de qualité, ni une juste rémunération pour les agriculteurs, ni le respect de l'environnement alors, oui, on peut me qualifier de militant, mais je pense qu'il s'agit simplement de la position de quelqu'un qui est allé dans ces élevages. Le reportage sur les poulets que vous évoquez concernait un élevage industriel destiné à McDonald's, avec une densité de 21 à 22 poulets par mètre carré, soit moins d'une feuille A4 par animal. C'est une race de poulets modifiée pour produire toujours plus de viande en un temps record, ce qui provoque des problèmes de croissance et des handicaps, et ils sont abattus avant quarante jours. Oui, je regrette l'élevage traditionnel de poulets fermiers français. Oui, je trouve que les banques et les grandes institutions qui encouragent les paysans à s'endetter toujours plus pour des élevages toujours plus gros, qui leur rapportent toujours moins d'argent, mènent une politique criminelle pour le monde paysan. Je suis fier de défendre les agriculteurs artisanaux et bio qui proposent une autre manière de produire.

Pour répondre à la question de la pénurie d'œufs, il n'est nullement nécessaire de recourir à l'élevage intensif, dès lors qu'il existe de nombreux autres modes de production qui fonctionnent parfaitement. Le problème réside aujourd'hui dans l'orientation des subventions publiques issues de la politique agricole commune, majoritairement dirigées vers les exploitations les plus importantes : plus une structure est grande, plus elle est subventionnée, au détriment des éleveurs qui s'efforcent de bien faire. C'est précisément cette réalité que nous mettons en lumière, en donnant la parole à ces paysans que l'on entend trop rarement, et aux côtés desquels je me tiendrai toujours.

Se pose également la question de nos modes de consommation. Peut-on continuer à consommer 86 kilos de viande par an et par personne en France ? Si l'on souhaite maintenir un tel niveau de consommation, alors le recours à l'élevage intensif devient inévitable, et sur ce point, vous avez raison. Il s'agit d'une véritable question de société : que voulons-nous collectivement ? Souhaitons-nous une viande produite sur notre territoire par des éleveurs français, dans des conditions respectueuses, quitte à en consommer un peu moins, ou préférons-

nous une viande importée, ne respectant aucune de nos normes, nocive pour la santé et destructrice pour notre agriculture ? Nous avons vu disparaître un nombre considérable d'exploitations au profit de leur concentration et il appartient désormais aux responsables politiques de légiférer pour inverser cette tendance, sauver la paysannerie française de la ruine et préserver les animaux de la souffrance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez compter sur nous pour être sensibles à ces sujets, aussi bien la souffrance animale que les conditions de vie des agriculteurs, qui subissent probablement le plus grand plan social de ces dernières décennies. Je le dis avec d'autant plus de solennité que se tient en ce moment même le Salon de l'agriculture.

Vous évoquez l'émission « Sur le front ». Je voudrais vous poser une question sur une édition du 17 février, intitulée « Faut-il avoir peur de nos glaciers ? ». Vous vous êtes rendu sur les débris du hameau de La Bérarde, en Isère, ravagé par de brusques intempéries et avez expliqué que la catastrophe aurait pu être évitée si le lac du glacier de Bonne-Pierre avait été vidangé préventivement, mais que rien n'avait été fait car cette commune n'était pas suffisamment dotée. Or le 25 février suivant, un article du *Dauphiné libéré*, intitulé « Des glaciologues accusent le journaliste Hugo Clément de sensationnalisme et de complotisme » vous met en cause. On y apprend que vos conclusions vont à l'encontre du consensus établi par une trentaine d'experts, qui vous accusent de présenter une image « déformée » et jugent votre raisonnement « mensonger et démagogique ». Vous est-il arrivé d'être accusé par la communauté scientifique de déformation, de complotisme ou de propos mensongers ? Comment faites-vous pour que chacune de vos émissions soit parfaitement en ligne avec le consensus scientifique ?

M. Hugo Clément. Sur la question des glaciers, qui est en effet particulièrement intéressante, il convient d'abord de préciser que, s'agissant de la catastrophe qui aurait pu être évitée et de la question de la vidange, il ne s'agissait pas de propos que nous formulions nous-mêmes. Nous relayions les paroles des habitants de La Bérarde, lesquels dénonçaient à l'époque ce qu'ils percevaient comme un manque d'action de l'État. Leur réaction peut se comprendre, puisqu'ils ont tout perdu, leurs maisons, leur cadre de vie, et qu'ils ont été profondément traumatisés. Il me paraît normal, pour un média, de relayer la détresse, les interrogations et les mises en cause exprimées par des habitants confrontés à une telle situation.

S'agissant des glaciologues que vous mentionnez, il est exact que nos émissions peuvent parfois être critiquées par quelques scientifiques isolés. Toutefois, sur la question des glaciers, le consensus scientifique va à l'inverse de ce que suggère l'article du *Dauphiné libéré*. Nous avons été soutenus par un nombre bien plus important de glaciologues que ceux qui ont contesté les conclusions de notre enquête, notamment par la glaciologue de renom Heïdi Sevestre, qui a estimé que notre travail était de qualité et qu'il avait le mérite d'alerter sur un danger bien réel.

Il faut également garder à l'esprit que certains scientifiques, lorsqu'ils travaillent avec des institutions locales et dépendent de leurs financements, peuvent se trouver instrumentalisés pour défendre un point de vue politique ou les subventions dont ils bénéficient. Lorsque des critiques isolées émergent, il est indispensable de les entendre et d'y répondre mais, en l'occurrence, et j'ai envie de dire malheureusement, les événements nous ont donné raison. Pas plus tard que l'été dernier, un glacier entier s'est détaché en Suisse, a dévalé une vallée et a enseveli la moitié d'un village. Nous savons aujourd'hui que de nombreux lacs glaciaires menacent un certain nombre de communes, y compris en France. Sur la question plus large de la montagne, et les catastrophes dramatiques qui l'ont récemment touchée en témoignent, le

changement climatique constitue bel et bien un danger pour les habitants, et cela fait l'objet d'un consensus scientifique. Nous ne parviendrons jamais à l'unanimité, mais il n'en demeure pas moins que notre documentaire a été visionné, avant sa diffusion, par de nombreux experts et glaciologues, qui n'y ont relevé aucun élément contestable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une question sur un autre sujet, celui du pluralisme sur les chaînes du service public. Votre société, Winter Productions, produit un talk-show très suivi, que je regarde moi-même régulièrement, diffusé chaque samedi en deuxième partie de soirée avec Léa Salamé. Vous en êtes l'animateur et le coproducteur, et partagez à ce titre la responsabilité éditoriale de cette émission. Le 11 mai, vous avez invité le docteur Raphaël Pitti, présenté par Léa Salamé comme « *un médecin humanitaire* ». Or Raphaël Pitti n'est pas seulement médecin, puisqu'il a été conseiller municipal à Metz et s'est présenté en 2024 comme candidat aux élections législatives dans la cinquième circonscription des Hauts-de-Seine. Il était alors candidat sous l'étiquette du Nouveau Front populaire et membre de Place Publique, le mouvement fondé et dirigé par Raphaël Glucksmann, conjoint de Léa Salamé.

À la suite de cette émission, l'Arcom vous a adressé un rappel à la loi au regard des exigences d'honnêteté et de rigueur de l'information. Les directeurs de l'information de France Télévisions que nous avons auditionnés nous ont indiqué qu'il existait une obligation d'annoncer l'étiquette politique des personnes invitées sur les plateaux. C'est dans ce contexte que je souhaite vous interroger : pour quelle raison avez-vous invité M. Pitti et pourquoi n'avoir pas choisi, avec Léa Salamé, de préciser qu'il était membre du mouvement fondé par Raphaël Glucksmann et candidat aux précédentes élections législatives ?

M. Hugo Clément. M. Pitti a été invité à l'époque en sa qualité de médecin humanitaire afin d'évoquer la situation à Gaza. Il avait d'ailleurs déjà été convié à de très nombreuses reprises auparavant, y compris sur des chaînes privées, où il n'a jamais été présenté autrement que comme médecin humanitaire. Il est reconnu pour son expertise sur ces questions, et le seul objet de sa présence en plateau portait sur la situation humanitaire à Gaza. Il n'y a eu aucune question de nature politique, il s'agissait d'un témoignage de terrain, et non d'un débat relatif à la perception du conflit israélo-palestinien en France.

Pour être totalement transparent avec vous, nous ignorions qu'il avait été candidat aux élections législatives. Évidemment, si une situation comparable se présentait aujourd'hui et que nous disposions de cette information, nous la mentionnerions sans difficulté. Je tiens néanmoins à rappeler que, dans « *Quelle époque !* », comme vous le savez si vous regardez l'émission, monsieur le rapporteur, nous recevons l'ensemble de la classe politique, de Jordan Bardella à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Alain Juppé ou Xavier Bertrand. Tous les courants politiques y sont les bienvenus et invités, et il n'existe donc aucun doute quant à notre transparence ni quant à notre volonté de garantir le pluralisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important car, à votre place, la semaine dernière, nous avons posé la même question à une autre personne et nous avons eu la même réponse, nous disant qu'elle n'était pas au courant que l'historienne invitée avait été une députée engagée. Je crois qu'à l'heure où les Français éprouvent une méfiance grandissante vis-à-vis des responsables politiques que nous sommes et des médias, il est essentiel de savoir d'où les gens parlent. Il se trouve que M. Pitti a été candidat et a été battu par notre collègue qui vient de nous quitter temporairement, Mme Calvez, membre de cette commission. Je crois qu'il est essentiel que le service public, pour éviter toute suspicion, puisse préciser quand les personnes ont un mandat ou se présentent à des élections. Cela n'enlève rien à l'engagement de ce médecin humanitaire ou de cette historienne.

M. Hugo Clément. Si je peux juste me permettre de préciser, pour que vous compreniez bien le fonctionnement d'une émission comme « Quelle époque ! », nous recevons entre sept et dix invités chaque semaine. Il y a un volume d'invités énorme, avec beaucoup de travail de préparation. Je vous assure que parfois, des informations peuvent nous échapper. Cela peut arriver, mais il n'y a jamais aucune volonté de dissimuler quoi que ce soit. Ce n'est pas du tout notre façon de travailler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le sens de ma question, mais je pense effectivement qu'il est toujours essentiel d'effectuer ces vérifications sur le service public, qui se doit de présenter les personnalités dans l'ensemble de leurs engagements, y compris politiques. Si un engagement politique ne résume pas une personne, il en fait partie, et je pense que c'est une information importante à indiquer aux Français qui écoutent.

Mme Sandra Marsaud (EPR). Merci, messieurs, de votre présence. Je vais m'adresser plus particulièrement à vous, monsieur Clément. Vous revendiquez un engagement écologiste fort, que vous avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure, que je ne vous reproche nullement et qui s'incarne dans vos documentaires. Vous êtes ainsi à la fois une voix du service public et un journaliste engagé, et c'est précisément cette articulation que je souhaite interroger, notamment au regard de votre mobilisation contre les lois Duplomb. Vous êtes intervenu à ce sujet sur vos différents réseaux sociaux, personnels comme professionnels, ainsi que par l'intermédiaire de Vakita, en appelant à signer des pétitions contre ce texte.

Au regard de l'ensemble de vos propos, se pose indirectement la question de l'impartialité lorsqu'on est une voix du service public tout en assumant des engagements. La frontière est sans doute complexe mais comment peut-on, dans ces conditions, concilier un engagement assumé avec le respect de l'exigence d'impartialité ? Cela m'amène à une interrogation plus précise : comment garantissez-vous la rigueur de votre ligne éditoriale, le respect du contradictoire et l'équilibre dans vos reportages ? Je ne les ai pas tous visionnés, mais je vous suis depuis plusieurs années et certaines interrogations peuvent émerger. Il y a, d'une part, la loi Duplomb, mais aussi le fait que vous avez été mis en cause par certains acteurs ayant souhaité exercer un droit de réponse à la suite d'une émission de « Sur le front » diffusée en juin dernier, consacrée à la production de maïs et à l'irrigation. Il vous a alors été reproché de mener un procès à charge, sans prendre suffisamment en compte la réalité de la production de maïs en France. L'ensemble de ces éléments m'amène à m'interroger sur la conciliation entre votre statut de voix du service public et celui de militant, et c'est sur ce point que j'aimerais que nous puissions échanger.

M. Hugo Clément. Pour répondre d'abord à la fin de votre question, on peut nous adresser de nombreux reproches, mais certainement pas celui de ne pas nous être intéressés à la question du maïs en France, puisque nous avons enquêté sur ce sujet pendant une année entière. La quasi-totalité des intervenants de cette émission étaient des agriculteurs, et il me paraît important de le rappeler car, telle que vous le présentez, on pourrait croire qu'il s'agissait d'un programme composé uniquement de militants dénonçant une filière industrielle, ce qui n'est absolument pas le cas. Nous faisons toujours le choix de donner la parole à des acteurs de terrain. La question de l'irrigation du maïs est à la fois passionnante et centrale dans la gestion de l'eau en France, puisque cette culture représente à elle seule une part très importante de l'eau consommée sur le territoire, y compris dans des régions où elle n'est désormais plus du tout adaptée aux réalités climatiques. Lorsque l'on écoute les agroclimatologues, il apparaît clairement que, dans certaines zones du pays, il n'est plus possible de cultiver du maïs sans recourir à l'irrigation. Il s'agit d'une plante d'origine tropicale qui nécessite d'importantes quantités d'eau en été, précisément au moment où cette ressource se fait le plus rare. Si ses

besoins hydriques se situaient à une autre période de l'année, la question se poserait différemment, mais ce n'est pas le cas.

Le sujet du maïs divise profondément le monde agricole et de nombreux agriculteurs sont opposés à son irrigation, estimant qu'il existe une forme d'accaparement de la ressource en eau par un nombre très limité de producteurs. Il faut également rappeler qu'une part importante de la production de maïs est destinée à l'exportation. Une faible proportion de la production est irriguée, mais cette faible proportion concentre une part considérable de la consommation totale d'eau en France. Ces éléments ne relèvent pas de débats partisans, puisque ce sont les chiffres de l'État, du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique. Le maïs irrigué représente une part significative de l'eau utilisée en France, et il n'a jamais été question d'arrêter de cultiver du maïs, mais bien d'interroger les territoires dans lesquels cette culture est développée. Ce sont d'ailleurs des questions portées par les agriculteurs eux-mêmes et, dans l'émission, ce sont des agriculteurs qui remettent en cause l'irrigation du maïs.

S'agissant de la loi Duplomb, je comprends que vous avez voté en sa faveur. Pour ma part, je rappelle que je ne suis pas salarié du service public et que je n'ai aucun lien salarial avec France Télévisions. Je n'ai donc aucune obligation à l'égard d'un employeur qui n'est pas le mien. Je suis libre, je dis ce que je veux, que cela plaise ou non, et c'est un point essentiel dans ma manière de travailler. On peut me qualifier de bien des manières, apprécier ou non mes prises de position, mais je revendique cette liberté et je continuerai à dire ce que je juge nécessaire, sans me demander si j'en ai le droit. Je suis profondément attaché à la liberté d'expression, que je sais également défendue au sein de cette commission, et je la défends au quotidien.

Sur cette loi, précisément, il me semble indispensable, lorsque l'on dispose d'une voix médiatique telle que la mienne, de relayer les positions du monde scientifique. Vous savez, par exemple, que l'Ordre des médecins s'est prononcé contre ce texte. De nombreux scientifiques reconnus, faisant autorité sur la question des pesticides, se sont également exprimés en ce sens. Je pense notamment à M. Bonmatin, l'un des principaux chercheurs sur les néonicotinoïdes, qui figurent parmi les substances que cette loi vise à réintroduire. Ces scientifiques sont catégoriques quant aux dangers que ces produits font peser, notamment sur les insectes pollinisateurs. Être journaliste et animer des émissions n'empêche pas, à certains moments, de faire entendre sa voix de citoyen sur des sujets que je considère comme essentiels.

Dans le cadre de la réalisation de nos reportages, il nous arrive de rencontrer des parents ayant perdu des enfants à cause des pesticides, en raison de cancers pédiatriques. Vous pouvez réagir, mais cette réalité existe et je peux, si vous le souhaitez, vous présenter le témoignage d'une ancienne fleuriste qui a perdu sa fille à la suite d'un cancer dont le lien avec les pesticides a été reconnu par le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Clément, chers collègues, je pense que cette commission n'est pas le cadre approprié pour rouvrir le débat sur les néonicotinoïdes, aussi passionnant soit-il. Pour préciser la question posée par ma collègue et de repartir sur des bases plus claires, il me semble important de rappeler que les salariés de l'audiovisuel public sont tenus de respecter la loi. Vous semblez suggérer que, dès lors que France Télévisions travaille avec des sociétés de production et que vous-même intervenez tantôt comme salarié, tantôt au sein d'une société de production, vous ne seriez pas nécessairement soumis aux mêmes règles. Or il convient de rappeler que les émissions d'information politique de France Télévisions, telles que « C politique » ou « C à vous », sont certes produites par des sociétés de

production, mais que les journalistes qui y interviennent demeurent pleinement soumis aux exigences de la loi de 1986, à savoir le respect du pluralisme, de l'indépendance, de l'honnêteté et de l'impartialité de l'information.

M. Hugo Clément. Oui, et nous respectons bien entendu l'ensemble de ces règles. Il est important de rappeler qu'aujourd'hui, dans tous les médias, qu'ils soient publics ou privés, interviennent des journalistes employés par les chaînes dont la mission consiste précisément à venir exprimer des points de vue sur les plateaux de télévision. Cette pratique existe aussi bien dans les médias privés que dans les médias publics. Ces intervenants, lorsqu'ils s'expriment sur les antennes du service public, sont rémunérés pour livrer leur analyse et n'en demeurent pas moins des journalistes à part entière. Je ne partage donc pas l'idée selon laquelle le fait d'être journaliste ou animateur impliquerait de ne jamais pouvoir exprimer la moindre opinion sur les grandes questions de société. Pour ma part, je n'éprouve aucune difficulté à dire que la question des cancers pédiatriques me touche profondément et qu'il s'agit d'un sujet sur lequel j'ai envie de m'engager, notamment en accompagnant les familles concernées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question ne portait pas exactement sur ce point. La mission du service public audiovisuel, qui appartient à tous les Français, est d'assurer le pluralisme, y compris sur les questions scientifiques et environnementales, c'est-à-dire de présenter l'ensemble des points de vue et d'éclairer le débat. C'est un vrai débat de fond qui est, je pense, fondamental, et c'est toute la limite de l'exercice et la difficulté de notre commission d'enquête. Bien sûr que vous êtes un citoyen, et heureusement que vous avez des convictions et que vous les défendez. Mais il se trouve qu'en 1986, François Léotard, alors ministre, a proposé une loi, qui fut adoptée, stipulant que l'audiovisuel en général, pas seulement le service public, doit respecter l'honnêteté, l'impartialité et le pluralisme de l'information. L'audiovisuel public, *a fortiori*, doit respecter cette règle.

Ce que nous cherchons à comprendre et à analyser au sein de cette commission d'enquête, c'est que le service public est soumis à une exigence d'impartialité et de pluralisme de l'information. Or dans le même temps, vous, par exemple, monsieur Étienne, qui n'êtes plus salarié mais disposez d'une chaîne Twitch sur laquelle les règles sont d'une tout autre nature et où vous bénéficiez, à juste titre, d'une liberté totale, et vous également, monsieur Clément, qui n'êtes pas salarié mais producteur, voyez vos émissions diffusées sur l'audiovisuel public. Nous tentons donc d'appréhender cette articulation délicate : comment concilier l'exigence d'impartialité, qui relève de la loi, avec votre liberté d'expression et votre liberté de citoyen ? C'est précisément cette conciliation qui n'est pas évidente, vous en conviendrez.

M. Hugo Clément. La frontière est très claire. D'un côté, il y a les productions diffusées sur l'audiovisuel public, pour lesquelles nous respectons strictement l'ensemble des exigences que vous avez rappelées, qu'il s'agisse de l'impartialité ou du respect du contradictoire, notre seule limite étant celle fixée par la loi, que nous observons scrupuleusement. De l'autre, il y a mon expression personnelle sur mes réseaux privés, qui préexistait à ma collaboration avec le service public et sur lesquels je m'exprime en toute liberté, comme je l'entends, et continuerai de le faire. Il s'agit là de deux registres totalement distincts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur votre compte X, la seule mention figurant dans votre présentation est « Sur le front », ce qui renvoie explicitement à votre statut de producteur et de présentateur d'une émission du service public. Je vais donc vous dire le fond de ma pensée : nous sommes, me semble-t-il, dans un moment où la confusion est devenue telle quant à la position depuis laquelle chacun s'exprime, en tant que journaliste, militant ou

responsable politique, que cette indistinction finit par abîmer, voire dévoyer, le débat démocratique. C'est mon analyse et je vous la livre telle quelle. Les réseaux sociaux peuvent contribuer à cette confusion, dans la mesure où il n'est plus toujours clair si une prise de parole relève de l'expression personnelle ou d'une fonction professionnelle.

Le compte X d'Hugo Clément est bien un compte personnel et, comme tout citoyen, vous avez évidemment le droit de disposer de réseaux sociaux et d'y exercer votre liberté d'expression. Toutefois, lorsque l'on observe les réseaux sociaux de figures de l'audiovisuel public, il apparaît souvent qu'il ne s'agit pas de comptes strictement privés. En l'espèce, votre compte est directement associé à « Sur le front », ce qui conduit naturellement à l'identifier comme celui d'Hugo Clément en tant que présentateur et producteur d'une émission emblématique du service public.

Je m'interroge donc sur les raisons pour lesquelles on ne revient pas à une pratique qui existait auparavant, consistant à préciser explicitement : « *Mes tweets n'engagent que moi, il s'agit d'un compte personnel* », afin de distinguer clairement les deux registres. D'un côté, vos activités sur l'audiovisuel public, dans lesquelles vous respectez la loi, les principes d'impartialité, de pluralisme et d'indépendance et, de l'autre, votre engagement personnel, que l'on peut qualifier de militant et que personne ne saurait vous contester. Vous voyez ce que je veux dire : lorsqu'on consulte ce compte, il n'est plus évident de savoir s'il s'agit de celui d'Hugo Clément, citoyen libre et indépendant dans ses opinions ou de celui d'Hugo Clément, animateur de « Sur le front » sur le service public.

M. Hugo Clément. Que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans le cadre des émissions, je m'en tiens constamment aux faits et au respect de l'honnêteté journalistique, car je ne crois plus que quiconque adhère encore à l'idée d'une dissociation entre un compte privé et un compte public : les gens ne sont pas dupes, nous sommes une seule et même personne. Par ailleurs, mes activités excèdent aujourd'hui largement le périmètre de France Télévisions puisque, sur Instagram, j'anime également un podcast hebdomadaire consacré au sport, domaine qui occupe désormais une place croissante dans mes activités, au point de disposer d'un compte qui lui est entièrement dédié. J'exerce en outre de nombreuses activités de producteur en dehors des contenus relevant du service public, notamment à travers le site Vakita. De ce fait, mon compte Instagram, comme l'ensemble de mes comptes sur les réseaux sociaux, reflète nécessairement un ensemble mêlant toutes les productions que je réalise. Là encore, je m'en tiens strictement aux faits et, quoi qu'il arrive, que ce soit pour le sport, pour Vakita ou pour France 2 et France 5, j'exerce mon travail en me fondant sur les faits. Les personnes en face, le plus souvent des responsables politiques, interprètent les émissions à l'aune de leur propre positionnement politique et du message qu'ils pensent y déceler, mais cette lecture en dit fréquemment davantage sur ceux qui interprètent que sur celui qui produit les contenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'estime, pour ma part, qu'il n'est pas anodin de disposer d'un compte X sur lequel figure la mention « Sur le front ». Notre mission consiste à garantir l'impartialité du service public et, si nous voulons réellement le protéger, cette impartialité doit être assurée, faute de quoi nous ne le protégeons pas. Lorsqu'un compte X mentionne « Sur le front », c'est-à-dire votre émission du service public audiovisuel et que, sur ce compte, vous partagez par exemple l'idée selon laquelle le Gouvernement ne devrait pas soutenir la loi Duplomb, vous exprimez un avis sur cette loi. Pourquoi, dès lors, le faire sous l'ombrelle de « Sur le front » ? Vous indiquez vous-même exercer de nombreuses activités et, cela peut vous paraître anecdotique, mais je vous affirme que notre rôle, qui consiste à garantir l'impartialité du service public auprès des Français, qui en doutent parfois ou voient cette

question instrumentalisée, comme le montre cette commission d'enquête, exige une rigueur absolue. Je considère que le fait de s'abriter derrière une fonction exercée pour le service public audiovisuel, alors qu'il s'agit d'un compte privé sur lequel personne ne peut vous reprocher d'être opposé à la loi Duplomb, pose un problème. Dans ce cas, il conviendrait de le faire sans mentionner votre émission du service public, en précisant qu'il s'agit de votre compte personnel. Cela vous paraît peut-être anecdotique, mais je pense que c'est très important.

M. Hugo Clément. Cela ne me paraît pas anecdotique. Simplement, vous parlez du compte X, dont je n'ai pas changé la description depuis six ans. Je suis beaucoup plus actif sur Instagram, où vous pouvez voir que toutes mes activités sont décrites étape par étape. Nous nous concentrons sur le travail de fond et ce que les gens peuvent en penser ne me préoccupe pas. Je ne cherche pas à plaire à tout le monde ni à ce que chacun soit satisfait de mon travail, car je suis guidé le fond et les faits.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Clément, pardonnez-moi, mais ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. Que vous fassiez l'objet de reproches n'est pas le sujet. La question est de savoir comment, dans un moment de confusion, pouvons-nous garantir à chaque instant l'impartialité du service public. Vous-même, et je pense que vous l'intégrez parfaitement, êtes d'une part le garant de cette impartialité, c'est votre rôle en tant qu'acteur du service public audiovisuel, et c'est la loi. D'autre part, et c'est également votre droit, vous êtes un citoyen doté de convictions et désireux de les défendre dans le débat public. Notre rôle n'est pas de vous juger ni de commenter, car je me méfie beaucoup des responsables politiques qui jugent les lignes éditoriales. En revanche, il nous revient de vérifier et de garantir les moyens permettant d'accéder à une forme d'impartialité et de pluralisme dans l'information. C'est la loi et, demain, il faudra peut-être la faire évoluer afin de la renforcer.

M. Hugo Clément. À votre sens, le service public doit-il organiser des débats d'éditorialistes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, c'est le pluralisme.

M. Hugo Clément. Je ne comprends donc pas le problème. Si cela concerne simplement la description de mon compte X, qui est mon plus petit compte et que j'utilise très peu, je vous invite à vérifier mon compte principal, Instagram, sur lequel toutes mes activités sont bien précisées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un journaliste politique du service public ne va pas, sur son compte X ou ses réseaux sociaux, partager ses convictions politiques. En tant que journaliste environnemental, vous êtes soumis au même devoir d'impartialité sur ces questions. Vous devez éclairer le débat public, faire de l'investigation, mettre en lumière des sujets qui fâchent, nous sommes d'accord. Mais le fait d'entrer dans le débat politique en appelant, sur votre compte X par exemple, à prendre position sur des lois, cela peut interroger sur votre impartialité.

M. Hugo Clément. À mon sens, l'impartialité ne consiste pas à accorder cinq minutes aux climatocseptiques et cinq minutes aux scientifiques. Les sujets sur lesquels il m'arrive de prendre position, notamment la question des pesticides, relèvent de domaines où existe un consensus scientifique sur la nocivité de ces produits, et c'est une réalité. La question porte sur la manière de parvenir à en réduire l'usage et d'accompagner les agriculteurs pour en sortir. En revanche, le consensus scientifique est bien établi quant à la nocivité de ces produits, au fait que 80 % des insectes volants ont disparu ces trente dernières années en Europe, que les oiseaux

des plaines agricoles ont décliné de 30 % sur la même période, à l'explosion d'un certain nombre de cancers liés aux pesticides, ainsi qu'à des maladies neurodégénératives comme Parkinson, pour lesquelles le lien a été démontré.

Face à ce négationnisme scientifique, je n'ai aucun problème à défendre les faits, ainsi que la position des scientifiques et des personnes de terrain. Lorsque vous avez en face de vous un agriculteur, comme c'est le cas dans une émission que nous allons bientôt diffuser, qui a utilisé des produits toute sa vie, qui souffre aujourd'hui d'un cancer très grave et qui explique que le système politique porte une responsabilité dans les maladies développées par les individus, il s'agit d'une réalité. Affirmer que les pesticides n'ont aucun lien avec les cancers, c'est fermer les yeux sur les faits scientifiques. Certes, les cancers ne sont pas uniquement liés aux pesticides, loin de là, et il existe des causes bien plus génératrices de cancers, notamment l'alcool et la cigarette. Figurez-vous d'ailleurs que je mène également le combat contre la consommation d'alcool, qui est banalisée en France et provoque un certain nombre de maladies et de cancers. Je porte aussi ces combats-là, car je considère que la santé publique mérite que l'on s'y engage.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Clément, vous êtes un journaliste phare du service public en matière d'écologie. Que vous soyez salarié ou non, cela vous confère une grande responsabilité. Or j'observe que ces dernières années, vous avez malgré tout effectué un glissement politique. Vous avez encensé M. Rachline, maire RN de Fréjus ouvertement xénophobe et antisémite, pour avoir défendu Paul Watson. Vous avez débattu avec M. Bardella dans *Valeurs actuelles*, en essayant visiblement de le convertir à l'écologie, avançant pour cela que le réchauffement climatique engendrera des mouvements massifs de population. Si vous vous permettez de discuter avec l'extrême droite, c'est parce que, selon vos propres termes, « *l'écologie appartient à tout le monde* » et que vous êtes « *prêt à tout pour faire triompher l'écologie* ». Je pense qu'en agissant de cette manière, vous ne faites nullement triompher l'écologie. Bien au contraire, vous contribuez à réhabiliter l'extrême droite, d'autant plus qu'en parallèle vous attaquez d'autres groupes politiques, en particulier La France insoumise. À ce titre, vous portez, monsieur Clément, une responsabilité morale dans la montée de l'extrême droite en France, une extrême droite qui, rappelons-le, est sexiste, raciste et nuisible d'un point de vue économique, alors même que les premières victimes du réchauffement climatique sont précisément les femmes, les personnes pauvres et les personnes racisées. Vous comprendrez donc où se situe le problème.

Vous qui êtes considéré par beaucoup comme une figure majeure de l'écologie, avez-vous conscience d'opérer cette réhabilitation de l'extrême droite ? Est-ce que cela vous semble compatible avec la mission de service public à laquelle vous contribuez, que vous soyez salarié ou non ? Avez-vous, par ailleurs, perçu un cachet dans le cadre de votre débat avec Jordan Bardella ou avec un membre de tout autre parti politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez indiquer à votre collègue, Nadège Abomangoli de La France insoumise, que les propos que vous avez tenus ne sauraient en aucun cas justifier que M. Hugo Clément soit qualifié de « *facho* ». Je me permets donc de vous demander de bien vouloir lui relayer le fait que je tiens à ce que les personnes auditionnées dans le cadre de cette commission d'enquête soient respectées. Il est évidemment possible de leur poser toutes les questions nécessaires, d'aller au fond des sujets, et les échanges que nous avons depuis tout à l'heure sont d'ailleurs très riches, mais j'exige le respect absolu des personnes que nous auditionnons.

M. Hugo Clément. Je n'ai perçu aucun cachet de *Valeurs actuelles* pour participer à un débat avec Jordan Bardella. J'avais conditionné ma venue au fait que *Valeurs actuelles* effectue un don à une association de défense des animaux, en l'occurrence la Fondation Brigitte Bardot, et ils ont accepté de procéder à ce don en contrepartie de ma participation. Je n'ai, pour ma part, évidemment pas touché un centime.

Je pense, plus largement, que la période que nous traversons montre que le débat, l'échange, ainsi que la confrontation des idées et des points de vue, sont toujours préférables à la violence, au lynchage et au déchaînement de violences politiques à l'encontre de celles et ceux qui ne pensent pas comme vous. Je défendrai toujours cette exigence de dialogue et cette capacité à se parler. Cela m'a certes été largement reproché, mais le sens même du débat réside dans le fait d'aller à la rencontre de personnes susceptibles de porter un discours différent du vôtre, car débattre uniquement avec ceux qui partagent déjà vos convictions n'a strictement aucun intérêt. Le débat est d'autant plus essentiel s'agissant de l'écologie, qui subit aujourd'hui une forte polarisation partisane, alors même qu'elle n'appartient à personne et qu'elle constitue une science avant d'être un positionnement politique. Il faudrait que l'ensemble des partis politiques, quels qu'ils soient, s'emparent de ces enjeux. J'assume ainsi le fait de parler de sujets environnementaux et de porter des faits et des informations auprès de tous les électeurs, qu'il s'agisse de ceux du RN, de La France insoumise, de La République en Marche, ou d'autres encore. Je considère qu'il est fondamental de cesser d'opposer les individus et de sortir d'une logique sectaire consistant à dire que l'on serait soit d'accord sur tout, soit d'accord sur rien. Il faut au contraire tenter de se parler, ce qui demeure toujours préférable.

M. Denis Masségia (EPR). Je veux d'abord revenir sur les propos de M. Étienne pour dire que je partage intégralement ses propos liminaires. Je rappelle également mon regret de la fin de « Questions pour un champion » en semaine. C'est une très belle émission, qui aurait mérité de continuer. Je propose à la commission et à M. le rapporteur, car je crois qu'il y a un manque de connaissance de Twitch, de me tenir à leur disposition pour expliquer comment fonctionne la plateforme et l'histoire de la présence de M. Étienne. Cela n'a aucun lien avec France Télévisions, c'est simplement la rencontre avec une personne de grande qualité, passionnée par « Questions pour un champion », qui est lui-même un grand streamer, pour reprendre le terme que vous connaissez sur Twitch.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de mettre en cause le rapporteur. Nous nous sommes simplement émus du fait que M. Étienne était en même temps salarié à plein temps en CDI avec France Télévisions, alors que par ailleurs, France Télévisions sponsorisait des émissions. Ce n'est pas du tout ce que fait M. Samuel Étienne sur Twitch. Je le regarde, et je pense que le rapporteur, s'il ne l'a pas fait, le regardera aussi. Personne ne remet en cause le travail de M. Étienne sur Twitch, je le dis très clairement.

M. Denis Masségia (EPR). Je me propose justement d'apporter mon expertise sur le fonctionnement de Twitch dans le débat. Il me semble qu'il existe une fragilité et, comme nous souhaitons que les travaux soient le plus justes possible, il faut prendre la compétence là où elle est. Force est de constater que certains propos montrent un manque de connaissance du fonctionnement de Twitch.

Mais revenons au fond du sujet, puisque nous sommes là pour parler de l'audiovisuel public. Je voudrais échanger sur les obligations de l'audiovisuel public, qui sont notamment définies par le contrat d'objectifs et de moyens (COM), dont je rappelle qu'ils n'ont pas été votés au niveau des commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et ne sont donc pas formellement adoptés. Ma question est la suivante : l'audiovisuel public est soumis à des

obligations légales d'investissement exprimées en pourcentage de son chiffre d'affaires mais, dans un contexte où le budget de l'audiovisuel public et celui de France Télévisions diminuent, la conséquence directe est que les investissements dans la création sont appelés à baisser, ce que je déplore, car cela fait peser un risque majeur sur l'audiovisuel public. J'aimerais donc connaître la position de M. Étienne et de M. Clément quant à l'opportunité de transformer cette obligation proportionnelle en un montant ferme, ce qui permettrait d'éviter que ces investissements ne soient mécaniquement affectés, à l'avenir, par d'éventuelles baisses de crédits alloués à l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que vous êtes le rapporteur du budget de l'audiovisuel public pour la commission des finances.

M. Denis Masségli (EPR). Tout à fait, et j'ai d'ailleurs pris le temps de réfléchir avant de venir devant cette commission, dans la mesure où je trouve que les débats peuvent parfois se révéler quelque peu clivants. Je m'interroge ainsi sur la pertinence, à l'avenir et dans le cadre d'un débat apaisé, de voter contre la publication de ce rapport. Je pourrais donc, le cas échéant, envisager d'intégrer la commission d'enquête afin de prendre connaissance du rapport en amont et, éventuellement, de me prononcer contre sa publication.

M. Samuel Étienne. Je laisserai Hugo Clément répondre sur l'aspect producteur, car je ne suis pas producteur d'émissions au sens strict du terme, mais créateur de contenu.

Ma définition de l'impartialité consiste à donner la parole à l'ensemble des sensibilités. C'est ainsi que j'envisageais mon rôle de journaliste au sein du service public, fonction que je n'exerce plus aujourd'hui, et c'est également ainsi que je conçois désormais mon rôle sur Twitch, sur ma propre chaîne, où la liberté du spectateur est totale. Les échanges y sont parfois animés : il m'arrive d'être qualifié, à 18 heures 49, de dangereux gauchiste, puis, à 18 heures 50, de soutien du Rassemblement national, simplement parce que je donne la parole à ses électeurs. À mes yeux, toutes les sensibilités doivent pouvoir s'exprimer et, lorsque l'on se voit reprocher à peu près tout, c'est que l'on est à sa place.

À aucun moment, me semble-t-il, je n'ai laissé croire, depuis cinq ans, à un spectateur de ma chaîne que je m'exprimais au nom de France Télévisions, et cela me paraît essentiel. Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que, sur France Télévisions, je ne suis pas journaliste politique, mais animateur de jeux, et j'en suis très fier. J'aime profondément ce jeu. Si vous le souhaitez, nous pourrions revenir très brièvement sur les raisons de son arrêt, que France Télévisions m'a expliquées : il s'agit de questions de moyens et de budget, ce qui se situe précisément au cœur de notre réflexion.

Dans le cadre de l'animation de « Questions pour un champion », il va de soi que je ne traite pas de l'actualité, ce n'est pas l'objet de l'émission. Je n'y exprime aucun avis et je n'en propose aucune analyse. Je crois également qu'il convient de faire confiance à l'intelligence des spectateurs et des téléspectateurs. En cinq ans de présence sur Twitch, jamais personne ne m'a interpellé en me disant : « *Monsieur Étienne, vous vous rendez compte que, de temps à autre, vous exprimez votre avis sur l'actualité, avec beaucoup de prudence d'ailleurs, sur votre chaîne Twitch, tout en étant animateur de « Questions pour un champion », quelle influence considérable vous allez exercer sur les téléspectateurs de l'émission !* » Cela n'a jamais été le cas, parce que chacun a bien compris qu'à aucun moment, dans « Questions pour un champion », je ne me place en situation d'influer sur les opinions des uns et des autres en matière d'actualité. Tout cela est, en réalité, assez compartimenté.

Je serais par ailleurs très heureux de répondre à une question portant sur la manière dont la baisse des dotations du service public a également conduit à l'arrêt de l'émission.

M. Hugo Clément. Monsieur le député, pouvez-vous expliciter votre question ?

M. Denis Masségia (EPR). Je vais expliquer rapidement. Aujourd'hui, le financement des créations de contenus est un pourcentage du chiffre d'affaires. Quand le chiffre d'affaires de France Télévisions baisse, le budget pour l'investissement dans la création baisse forcément. Aussi, ne devrait-on pas garantir un montant minimum de budget pour la création afin que, même si le budget de l'audiovisuel public baisse, on reste sur les mêmes montants d'investissement ?

M. Hugo Clément. Je suis désolé, mais cela dépasse un peu le cadre de mes compétences. Je n'ai pas la charge du budget de l'audiovisuel public et je ne voudrais pas dire de bêtises. D'autres personnes seraient mieux placées pour vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, j'avais effectivement des questions sur « Questions pour un champion », mais j'y reviendrai plus tard.

Monsieur Clément, je souhaiterais vous interroger sur votre style et votre méthode. Nous avons évoqué la loi relative aux néonicotinoïdes et, en juillet dernier, François-Xavier Bellamy vous a qualifié « *d'agent de désinformation* » sur ce sujet. Sur Instagram, plutôt que de lui répondre sur le fond, vous avez choisi le registre de la dérision. Je vous cite : « *Quelle surprise, François-Xavier a encore raconté n'importe quoi à la télé* », avant d'ajouter : « *Choubidou, il ne supporte pas qu'on lui dise que lui et ses copains ont voté une loi qui rétablit un poison.* » François-Xavier Bellamy vous répond ensuite sur le fond et vous propose un débat, mais vous ne l'avez manifestement pas accepté et vous avez poursuivi sur le même ton, en déclarant notamment : « *Mon amoureux toxique m'a encore envoyé une vidéo. Tu me fais un peu flipper, François-Xavier, pour être honnête, surtout quand tu m'invites à venir débattre chez toi. Je n'ai pas envie de finir découpé dans une bâche en plastique.* » Au-delà de la légèreté du propos, pourquoi avoir refusé ce débat avec François-Xavier Bellamy sur un sujet de fond ? On ne peut pourtant l'accuser de manquer de sérieux ni de profondeur sur ces questions, sur lesquelles il dispose de nombreuses compétences. Dès lors, si vos arguments sont scientifiquement fondés et établis, pour quelle raison refuser une confrontation avec lui ?

M. Hugo Clément. Je vous avoue, monsieur le rapporteur, que ces propos sont beaucoup plus drôles dans votre bouche que dans la mienne. Mais écoutez, c'est mon style, je ne vais pas me justifier là-dessus. C'est l'école du « Petit Journal », ce que j'ai appris à l'époque chez Yann Barthès et Laurent Bon, que je salue. Je pense qu'on peut faire les choses sérieusement sans se prendre trop au sérieux et en y mettant une petite dose d'humour. Ce n'est jamais méchant, c'est toujours avec de la dérision et un petit clin d'œil.

Sur le fond, l'histoire partait du sujet des captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne. Nous avons fait une longue interview avec M. Bellamy sur cette question, où il remettait en cause le consensus scientifique sur le fait que la majorité des mortalités de dauphins dans le golfe de Gascogne sont liées à la pêche. Nous avons fait un long reportage, nous étions allés avec les scientifiques de l'institut Pélagis pratiquer des autopsies de dauphins que nous avons filmées pour constater la réalité du phénomène. Lors de cette interview, François-Xavier Bellamy avait remis en question cette réalité scientifique et, à la suite de cela, il nous avait reproché d'avoir monté l'interview de manière déloyale. Nous avons donc publié l'intégralité des rushes, ce que je fais sans aucun problème quand des personnes estiment que

le montage n'est pas représentatif. Cela avait permis de voir que le montage n'était pas déloyal et que François-Xavier Bellamy avait bien tenu ces propos.

Ensuite, si je répondais positivement à chaque proposition de débat de chaque homme politique qui réagit à mes émissions, je passerais mon temps à faire cela, et ce n'est pas mon travail. Je réponds sur le fond par un travail d'enquête et je n'ai pas vocation à débattre avec tous les responsables politiques. D'ailleurs, vous avez bien vu que quand je le fais, on me le reproche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. Le 8 juin, à la veille des élections européennes, pour lesquelles François-Xavier Bellamy était tête de liste, vous avez publié sur votre média Vakita un montage d'une interview le concernant. Il a expliqué que vous aviez, au montage, supprimé une partie de cet entretien dans laquelle il estimait que les autopsies de cétacés n'étaient pas suffisamment approfondies, et il a qualifié ce montage de malhonnête. Il n'a pas été en mesure de vous répondre, se trouvant déjà en période de réserve électorale, à quelques heures du scrutin. L'Arcom vous a, je crois, enjoint de retirer cet extrait. Quelle décision avez-vous alors prise et pour quelle raison avoir choisi d'exposer publiquement une tête de liste aux élections européennes à un moment où celle-ci ne pouvait pas se défendre ?

M. Hugo Clément. Je crois qu'il y a une petite confusion, monsieur le rapporteur. Ce n'était pas un contenu de « Sur le front » ni de France Télévisions, mais un contenu de Vakita qui, sauf erreur de ma part, ne dépend pas de l'autorité de l'Arcom. Lorsque François-Xavier Bellamy nous a contactés pour nous dire qu'il ne pouvait pas répondre en raison de la période de réserve électorale, nous avons nous-mêmes retiré la vidéo des plateformes pour la reposer une fois l'élection passée. Comme je l'ai expliqué, nous n'avons pas seulement reposté la vidéo, puisque nous avons publié l'intégralité des rushes de l'interview, sans montage, du début à la fin, pour que tout le monde puisse se faire sa propre idée. On ne nous a pas contraints à la supprimer, nous l'avons retirée nous-mêmes lorsqu'il nous a expliqué qu'il ne pouvait pas se défendre, et nous l'avons republiée après l'élection. Sauf erreur de ma part, il ne me semble pas que les sites internet d'information dépendent de la juridiction de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet porte sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public, et en particulier de France Télévisions. Depuis le début de cette commission d'enquête, nous en avons largement débattu, ce qui a d'ailleurs été critiqué par M. Étienne dans son propos liminaire, alors même que j'estime ces questions essentielles. Vous pouvez juger anecdotique le fait que 31 hauts cadres soient rémunérés à un niveau supérieur à celui du président de la République au sein de France Télévisions, avec des salaires dépassant 200 000 euros, ou qu'une cinquantaine de cadres disposent d'un véhicule de fonction, ou encore que le salaire moyen y atteigne 72 000 euros, plaçant ainsi ses salariés parmi les 9 % les mieux rémunérés en France. Vous pouvez également considérer comme anecdotique que 14 semaines de congés payés soient accordées à des journalistes de Radio France, ou que des suites au Majestic soient attribuées à des dirigeants de l'audiovisuel public, comme Delphine Ernotte, pour un coût de 1 700 euros la nuit. Vous pouvez enfin estimer anecdotique de dénoncer le fait qu'une entreprise présentée comme étant au bord de la faillite engage, sur fonds publics, un million d'euros pour la rénovation d'une piscine du CSE. Tels sont les éléments que vous avez évoqués dans vos propos liminaires, et je les regrette, car la légitimité même de cette commission d'enquête réside aussi dans la pleine transparence quant à l'usage des fonds publics, exigence que partagent des millions de Français.

Ma question s'adresse donc à vous deux : comment appréciez-vous ces gabegies et ces dérives financières que la commission d'enquête a mises en lumière depuis le début de nos

travaux, et considérez-vous qu'il s'agisse là d'un fonctionnement sain du service public de l'audiovisuel ?

M. Samuel Étienne. Je vais d'abord vous demander pourquoi vous travestissez mes propos. Mon propos liminaire était justement de dire que tous les sujets que vous venez d'évoquer n'étaient pas anecdotiques mais que, personnellement, face à la concurrence entre les médias traditionnels et les médias de demain, d'autres questions me semblaient plus importantes. Monsieur le président m'a d'ailleurs expliqué que ce n'était pas le sujet de cette commission, mais l'utilisation de l'argent public est un sujet essentiel. Non seulement je n'ai pas dit que c'était anecdotique, mais j'ai dit strictement l'inverse. Monsieur le rapporteur, il y a un replay, nous regarderons les images. En revanche, ce que je trouve dommage, c'est que vous ayez posé ces questions à quasiment chaque audition et que, malgré les réponses apportées, vous les citiez à nouveau, y compris à des gens comme Hugo et moi qui n'avons aucune responsabilité sur ces questions de voitures ou de salaire moyen. Ce sont toutefois des sujets importants, je ne dirai jamais le contraire, car il s'agit d'argent public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre position pour répondre à la question sur tous ces faits ? Pour répondre à ma question précisément, quelle est votre impression, vous qui avez été une grande figure de l'audiovisuel public, quand on soulève autant de lièvres sur des gabegies fondamentales ? Quel est votre avis sur le sujet ?

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas la personne la mieux placée pour vous répondre, n'étant pas président de France Télévisions. En revanche, dans vos échanges, que j'ai suivis avec attention, je n'ai pas toujours été convaincu par les arguments. Par exemple, sur la cinquantaine de véhicules à disposition d'une entreprise de 9 000 salariés, pour en avoir discuté avec des spectateurs qui travaillent dans des entreprises, le rapport entre le nombre de voitures et le nombre de salariés est plutôt très en dessous de la norme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose que nous avancions. Il appartiendra aux députés de déterminer s'il s'agit, ou non, de manquements, et je pense que nous pouvons désormais passer à autre chose. Je le dis au rapporteur : vous demandez à nos invités de réagir aux travaux de la commission d'enquête, mais nous nous éloignons ici du sujet. Vous êtes certes bien aimables de commenter nos travaux, toutefois vous avez présenté un propos liminaire, auquel j'ai répondu, le rapporteur vous a également répondu, et nous irons au terme de cette commission. Le fait que 54 salariés disposent d'une voiture de fonction alors qu'ils travaillent et vivent, pour la plupart, à Paris peut légitimement interroger, y compris s'agissant d'un adjoint au maire qui en fait un usage à la fois politique et personnel et qui n'a pas été en mesure de nous répondre sur les conditions de cette utilisation. Pour autant, nous n'allons pas consacrer l'ensemble de cette audition à débattre de la manière dont vous appréciez les travaux de la commission. Si le rapporteur en convient, je propose donc que nous poursuivions, car nous avons encore de nombreuses questions à vous poser.

M. Samuel Étienne. Très bien mais, dans ce cas, ne me posez pas la question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour cela que mon intervention ne vous visait pas personnellement. Je propose au rapporteur et à vous-mêmes d'avancer. Nous avons des questions à vous poser pour mieux comprendre le fonctionnement de l'audiovisuel public, ce qui est l'objet de cette commission, plutôt que de la commenter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est également pour étudier la conciliation entre vos engagements de journaliste, parfois militant écologiste, et ce

que nous avons pu découvrir. J'ai lu une interview de vous, monsieur Clément, le 15 juillet 2022, dans le magazine *Elle*, où vous expliquez votre dernier geste « green ». Vous expliquez : « *J'ai complètement arrêté de prendre l'avion pour mes déplacements personnels. Je m'applique cette discipline, quitte à ce que ce soit galère. Ce n'est pas un petit geste, car quand vous prenez l'avion régulièrement, c'est la chose qui pèse le plus lourd.* » Or dans les comptes de votre émission « Sur le front », une émission écologique que vous produisez et animez pour France 2, certaines factures interpellent. Sur les billets d'avion, on trouve un ordre de grandeur d'une centaine de milliers d'euros, dont près de 20 000 euros de vols internes en France. Par exemple, on ne trouve aucune facture de train, mais il y a aussi des locations de véhicules. Comment expliquez-vous ce décalage entre votre exigence personnelle louable de ne pas prendre l'avion et, en même temps, pour le service public, des lignes de dépenses importantes pour l'avion, y compris des vols internes ?

M. Hugo Clément. S'agissant de l'absence de factures de train, je peux vous confirmer, monsieur le rapporteur, qu'il s'agit soit d'une coquille, soit d'une lecture incomplète, car la grande majorité des déplacements effectués pour cette émission se fait en train, puisque nous tournons l'essentiel de nos séquences en France. Il existe, à cet égard, une distinction claire entre les efforts que je m'efforce d'appliquer dans ma vie privée, notamment pour mes vacances, en limitant autant que possible le recours à l'avion, et les contraintes inhérentes à un travail d'enquête et à une émission d'investigation qui implique de remonter des filières internationales. Je prendrai l'exemple très concret de l'émission diffusée hier soir : nous avons retracé une filière d'exportation illégale de déchets électroniques français et retrouvé des ordinateurs provenant du département des Bouches-du-Rhône au Ghana, à proximité d'une vaste décharge sauvage. Pour conduire une telle investigation et établir, preuves à l'appui, que ces déchets avaient été exportés illégalement, il est évidemment nécessaire d'envoyer des équipes sur place afin de filmer et de collecter les éléments factuels. Dans ce cadre, le recours à l'avion s'impose ponctuellement pour compléter ces enquêtes, qui conservent toujours un lien direct avec la France, car nous ne partons jamais à l'étranger par convenance personnelle ou pour produire de simples images esthétiques. À l'inverse, on pourrait nous reprocher de nous contenter d'images que nous n'aurions pas nous-mêmes tournées, sans procéder aux vérifications nécessaires sur le terrain.

Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que, pour ce qui concerne les déplacements en train, nous pourrions vérifier ensemble les justificatifs si vous le souhaitez, car la très grande majorité des tournages réalisés en France s'effectue par ce moyen. Afin de vous donner un ordre de grandeur, nous menons quotidiennement entre quatre et cinq tournages, puisque nous produisons chaque mois une émission inédite de 52 minutes, ce qui signifie que nous avons en permanence entre cinq et sept émissions en production simultanée, avec des équipes déployées sur l'ensemble du territoire. Il est évident que, dans certains cas, nous devons recourir à l'avion, car il n'est pas possible de se rendre au Ghana à vélo, ni en Amazonie pour documenter l'impact de la déforestation importée à la voile, ni au Bangladesh pour enquêter sur l'exportation illégale de déchets plastiques à la rame. Nous y recourons uniquement lorsque cela est nécessaire, et cette pratique n'est en rien comparable avec le fait, pour moi, Hugo Clément, de prendre l'avion pour un week-end à l'autre bout du monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous confirme, et je pourrai vous montrer le document d'audit interne que m'a transmis France Télévisions, que sur l'ensemble des lignes de dépenses de votre émission, on voit « avions », « avions vols internes », « locations véhicules », « taxis Paris », « taxis étrangers », mais pas de ligne « train ». C'est probablement une erreur, je vous crois. Vous expliquez qu'il y a une forme de nécessité pour des pays

lointains, mais il y a pourtant 16 000 euros de vols internes qui, je pense, pourraient être compensés par le train.

Deuxième et dernière question sur ce point : dans cet audit, il apparaît que, pour cette même émission, les frais de taxi engagés à Paris ont été treize fois supérieurs au montant validé au devis, soit une augmentation de 1 200 %. Il ne s'agit pourtant pas, en l'espèce, de déplacements effectués au Bangladesh, mais bien de trajets parisiens. Or le thème de votre émission, tel que présenté par France Télévisions, est le suivant : « *Hugo Clément nous emmène au plus près des femmes et des hommes qui se battent pour défendre la planète* ». Comment expliquez-vous une hausse aussi importante des frais de taxi à Paris, alors même que l'esprit de votre émission consiste à aller à la rencontre de personnes engagées pour la planète, et non nécessairement à Paris ?

M. Hugo Clément. Je n'ai pas le détail de l'ensemble des éléments que vous évoquez, mais il faut prendre en compte la réalité concrète d'une émission de télévision. Lorsque les équipes se déplacent avec un volume important de matériel (quatre, cinq ou six sacs, des éclairages, des pieds de caméra) il n'est ni réaliste ni logistiquement possible de leur imposer des déplacements en métro ou à vélo. Nous tâchons néanmoins d'y être attentifs et de réduire autant que possible notre impact environnemental. Je vous invite, à cet égard, à regarder les émissions : à de rares exceptions près, comme celle tournée au Ghana, la quasi-totalité des séquences est réalisée en France, puisqu'il s'agit d'une émission dont la vocation est précisément de traiter de ce qui se passe sur le territoire national.

Il arrive, malheureusement, que certaines dépenses soient indispensables au bon déroulement des tournages. C'est toujours un peu le même reproche adressé à celles et ceux qui s'engagent sur les questions environnementales : « *Tu défends l'environnement, mais tu as un iPhone* », ou « *tu as mangé de la viande le week-end dernier* ». Cette forme de course à la pureté ne correspond pas à ma démarche. L'objectif est d'informer, d'essayer, chacun à notre niveau, de fournir des efforts, sans aller traquer chez l'autre ce qui nous paraît insuffisant. Je vous invite donc à regarder les émissions, monsieur le rapporteur, pour constater qu'il s'agit d'enquêtes fondées sur des faits et portant sur de grands enjeux industriels. Ainsi, pour l'émission d'hier soir, nous avons rencontré le directeur du BRGM afin d'examiner quelle mine de métaux pourrait rouvrir en France pour réduire notre dépendance à la Chine, ce qui ne correspond pas à une posture écologiste classique. Nous essayons simplement d'effectuer notre travail du mieux possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends votre réponse. Si je vous pose cette question, c'est parce que j'ai été très surpris par l'écart entre ce qui était prévu au devis et ce qui a finalement été appliqué s'agissant des taxis parisiens, avec une augmentation de 1 200 %, écart qui me paraît significatif au regard de nombreux autres contrats que j'ai pu examiner. Ma seconde question, afin de clore ce point, est donc la suivante : pour quelle raison engager de telles dépenses de taxis à Paris, alors même que votre émission ne porte pas sur des enjeux environnementaux parisiens et que vous revendiquez une vertu écologiste ? C'est cette dissonance qui me conduit à vous interroger.

M. Hugo Clément. Parce qu'un certain nombre d'interlocuteurs, notamment des spécialistes et des scientifiques, se trouvent à Paris ou en région parisienne. Nous incluons beaucoup d'interviews de spécialistes dans nos émissions, ainsi que des raccords de séquences et des plateaux de lancement que nous tournons parfois à Paris. De nombreux tournages nécessitent de transporter du matériel à travers la capitale, et on ne peut pas imposer aux équipes de tout porter à dos d'homme. Honnêtement, je n'ai pas l'audit en tête pour expliquer cet écart

entre le prévisionnel et le réalisé, mais il arrive très régulièrement qu'on sous-estime une dépense ou qu'on en surestime une autre. C'est bien pour cela que les audits sont utiles, car ils nous permettent de réajuster pour les saisons suivantes. En tout cas, vous voyez que c'est totalement transparent et que nous sommes audités sur les dépenses liées au contrat avec France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie d'avoir envoyé ces documents et de vous soumettre à cette transparence, car ce n'est pas le cas de bon nombre d'interlocuteurs qui viennent dans cette commission et se retranchent derrière des arguments souvent fallacieux de secret des affaires ou de droit à la vie privée.

Je vais aborder un autre sujet. Au-delà des questions écologiques, vous avez conduit des enquêtes dans de nombreux domaines, en dénonçant notamment les publi-communiqués déguisés ainsi que les partenariats dissimulés entre entreprises et influenceurs, et vous avez raison de le faire. Ainsi, le 22 janvier 2021, vous avez révélé sur Twitter la dimension mercantile d'une vidéo publiée par un influenceur et présentée comme un reportage. Cette vidéo faisait la promotion de l'utilisation du Bonalan, un herbicide employé sur des cultures d'endives, de chicorées et de haricots, et résultait d'un partenariat rémunéré avec l'agence de communication The Louise Company. À la suite de vos révélations, cette agence a reconnu que la campagne avait été commanditée par deux firmes agrochimiques commercialisant ce produit. Quel regard portez-vous sur la multiplication de ces partenariats, souvent dissimulés, entre influenceurs et firmes privées, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir des produits nocifs ? Quelle frontière identifiez-vous, selon vous, entre l'information et la communication promotionnelle ?

M. Hugo Clément. Il faut bien comprendre que le modèle économique des réseaux sociaux est intégralement dépendant soit d'abonnés payants, soit de partenariats avec des marques privées. On ne peut donc pas reprocher aux influenceurs ou aux journalistes qui exercent sur ces plateformes de recourir à des partenariats, dans la mesure où il s'agit bien souvent de leur unique moyen de financement.

La limite réside, à mes yeux, dans l'obligation de rendre ces partenariats parfaitement explicites, afin que la personne qui consomme le contenu sache clairement s'il s'agit d'une publicité ou d'un travail d'enquête journalistique. Je peux l'affirmer d'autant plus sereinement que, pour mon podcast « Safe Pace », consacré aux sports d'endurance, nous avons fait le choix d'un modèle économique fondé sur des partenariats avec des marques. Nous collaborons ainsi régulièrement avec des marques du secteur sportif, partenariats qui sont systématiquement annoncés comme tels en début d'émission, afin que les auditeurs identifient sans ambiguïté l'entreprise qui finance le contenu. À mes yeux, il n'y a aucune honte à travailler avec des marques, et je le fais moi-même, à la condition impérative que cela soit affiché de façon claire et transparente.

M. Charles Alloncle, rapporteur.

Je vous remercie pour votre réponse. Je relève que vous avez indiqué qu'un partenariat doit être clairement affiché et porté à la connaissance du public lorsqu'il implique une entreprise, une association ou une organisation. Si je vous interroge sur ce point, c'est également parce qu'en décembre 2018, alors que vous travailliez pour le média numérique Konbini, vous avez réalisé une vidéo dans un abattoir où des chevaux de course étaient abattus à l'issue de leur carrière. Or en février 2022, une enquête menée par « Arrêt sur images » a révélé que ce reportage relevait en réalité d'un partenariat entre Konbini et l'association L214,

partenariat qui n'avait jamais été explicitement porté à la connaissance du public. Selon « Arrêt sur images », des contenus auraient été produits par Konbini à partir de vidéos et de textes fournis par l'association, puis la vidéo aurait été montée à partir de séquences présélectionnées par celle-ci, et l'angle éditorial correspondrait très précisément à sa stratégie de communication, l'association ayant en outre demandé à visionner la vidéo avant sa mise en ligne. Il ne s'agirait donc pas d'une enquête strictement journalistique, mais davantage d'une opération de communication conduite par L214 par l'intermédiaire de Konbini. La direction de Konbini a, par la suite, indiqué ne pas avoir eu connaissance de votre collaboration avec cette association.

Ma question est donc la suivante : pour quelle raison avez-vous, d'une certaine manière, dissimulé à votre hiérarchie de l'époque l'existence de ce partenariat avec une association, et n'avez-vous pas le sentiment que cela contrevient aux règles élémentaires de la déontologie journalistique ?

M. Hugo Clément. Je tiens tout d'abord à préciser, afin d'éviter tout malentendu, que cette affaire n'entretient strictement aucun lien avec l'audiovisuel public. Elle remonte à huit ans, à une période où je travaillais pour le site Konbini, une entreprise intégralement détenue par des capitaux privés, de sorte qu'aucun financement public n'est en cause. Puisque nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête consacrée à l'audiovisuel public, il me paraît important que ce point soit parfaitement clair.

Je crois par ailleurs qu'une confusion existe autour de la notion même de partenariat. Il ne s'agissait nullement d'un partenariat avec l'association L214, dans la mesure où celle-ci n'a versé aucune rémunération à Konbini pour ce contenu, à la différence des partenariats que vous avez évoqués, dans lesquels des influenceurs ou des journalistes sont rémunérés pour promouvoir une marque. L214 a fourni des images, sans aucune contrepartie financière. Il est en effet notoirement difficile d'accéder à certains lieux, notamment les abattoirs, où les demandes de tournage sont systématiquement refusées. Je peux en témoigner pour en avoir formulé des dizaines : aucun abattoir n'a jamais accepté que nous filmions le moment de la mise à mort. Pour comprendre ce qui s'y déroule, il est donc nécessaire de recourir à des associations qui installent des caméras dans ces lieux afin de révéler ces pratiques. C'est ce qui s'est produit dans le cadre de cette enquête, qui demeure une enquête journalistique et non une opération de communication ou un partenariat, reposant simplement sur l'utilisation d'images issues de lanceurs d'alerte.

Nous avons procédé de la même manière plus récemment sur Vakita, dans une enquête consacrée à l'entreprise Ynsect. Je ne sais pas si vous avez suivi le fiasco économique de cette société qui promettait de produire des protéines à partir d'insectes. Des lanceurs d'alerte, salariés de l'entreprise, ont filmé à l'intérieur afin de nous montrer la situation, et nous avons ensuite diffusé ces images dans le cadre d'une enquête, après en avoir vérifié l'authenticité et recoupé les sources. Il ne faut donc pas confondre les images produites par des lanceurs d'alerte, sans aucun objectif lucratif, et les partenariats commerciaux conclus entre des journalistes et des marques ou des agences publicitaires.

Je le répète afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté : il n'y a eu ni rémunération ni partenariat commercial dans cette enquête. Nous avons utilisé des images fournies par L214, comme cela se fait régulièrement dans le cadre d'enquêtes portant sur les abattoirs. Je préférerais m'y rendre et filmer moi-même, mais cela demeure malheureusement impossible, et je ne souhaite pas m'y rendre sans autorisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en déduis donc que vous n'avez jamais accepté de partenariats commerciaux ou de rémunération dans le cadre de ces reportages, ou est-ce que cela a pu être le cas ?

M. Hugo Clément. Dans le cadre des reportages sur les abattoirs, il n'y a jamais eu le moindre partenariat commercial, et je n'ai jamais perçu de rémunération à titre personnel. J'étais alors salarié de Konbini et il s'agissait exclusivement de l'utilisation d'images provenant de lanceurs d'alerte, en aucun cas d'un partenariat de nature commerciale.

Je tiens toutefois à préciser qu'aujourd'hui, en tant qu'animateur d'un podcast consacré au sport d'endurance, je conclus des partenariats avec des marques afin d'en assurer le financement, et que ces partenariats sont systématiquement et clairement affichés comme tels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour prolonger la question du rapporteur, j'aimerais passer de votre passé à votre situation actuelle. Vous produisez des émissions pour le service public audiovisuel et, si j'ai bien compris votre propos liminaire, votre société de production peut par ailleurs travailler pour des entreprises privées et leur fournir des contenus. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup dans cette commission d'enquête, où nous traitons des liens entre les sociétés de production et France Télévisions, de l'impartialité, etc. Cette multiplicité des engagements des figures du service public, et notamment des figures de l'information, ne crée-t-elle pas une forme de confusion et ne remet-elle pas en cause cette impartialité ? Nous évoquions précédemment avec M. Étienne l'intérêt que les personnalités qui informent les Français sur le service public audiovisuel soient salariées et que leur activité principale soit celle-ci. Ne crée-t-on pas une confusion lorsqu'une des figures de l'information scientifique et environnementale de France Télévisions, que vous incarnez, a en même temps sa propre société de production qui produit aussi des contenus pour des entreprises privées ? N'y a-t-il pas là un hiatus ? Parvient-on à chaque instant à séparer totalement les activités, à être totalement cloisonné ? N'y aurait-il pas un intérêt à ce qu'une personne comme vous soit finalement salariée, comme le sont Laurent Delahousse, Léa Salamé ou Élise Lucet ? Car, même s'il ne s'agit pas d'information politique au sens strict, vous faites de l'information. Élise Lucet, par exemple, nous a indiqué son attachement au fait d'être salariée de France Télévisions pour cette raison.

M. Hugo Clément. Nous avons fondé une entreprise privée, et notre objectif est donc de croître afin de pouvoir embaucher, investir et générer des revenus. Issu d'une famille d'enseignants, je n'ai hérité de rien, et nous avons créé cette entreprise en partant de zéro avec mon associé, ce dont nous sommes très fiers, tout en espérant qu'elle poursuivra son développement. Pour prendre une analogie, notre situation est comparable à celle d'une entreprise de la filière bâtiment et travaux publics (BTP) : elle peut construire des routes à la demande de l'État tout en réalisant, parallèlement, des immeubles pour des promoteurs privés. Notre activité relève de la création, notre savoir-faire réside dans la conception et la production, et nous travaillons pour des clients diversifiés, certains privés, d'autres publics. Nous n'avons donc pas vocation à œuvrer exclusivement pour le service public. C'est, au fond, la même logique que celle des entreprises de nettoyage intervenant à l'Assemblée : leur contrat est, j'imagine, financé par des fonds publics, mais elles disposent parallèlement d'autres contrats avec des entreprises privées. C'est le principe de la libre concurrence et le fonctionnement normal de notre économie. Nous sommes ainsi très heureux et très fiers de pouvoir travailler à la fois pour le service public et pour des partenaires privés, d'autant que cette diversité d'activités permet à des entreprises comme la nôtre de prendre des risques financiers.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me suis mal exprimé. Le fait que France Télévisions recoure à des sociétés de production n'est pas en cause, et nous pourrions d'ailleurs avoir un débat distinct sur ce sujet qui peut, dans certains cas, s'avérer moins coûteux que la production interne, mais tel n'est pas mon propos.

Ma question porte sur votre position, puisque vous n'êtes pas seulement producteur, mais également journaliste et soumis, à ce titre, aux exigences d'impartialité et de pluralisme. Dès lors, pour les journalistes du service public, n'existe-t-il pas un possible hiatus ? Vous incarnez en effet des émissions d'information scientifique, qui sont soumises à de fortes exigences d'impartialité. Je comprends parfaitement que, lorsqu'on dirige une société de production, on puisse avoir plusieurs clients, mais vous êtes également à la tête d'une émission d'information et d'investigation. Élise Lucet nous expliquait ainsi qu'afin de garantir une impartialité totale dans les émissions d'investigation qu'elle conduit, elle avait fait le choix d'être salariée du service public et avait refusé d'être productrice. C'est donc bien cette situation que j'interroge : vous êtes à la fois producteur et journaliste, et je m'interroge sur l'existence éventuelle de ce hiatus, au regard des exigences particulièrement élevées que nous plaçons sur les journalistes du service public audiovisuel.

M. Hugo Clément. Cette question relève des choix de France Télévisions. En tant que prestataire, je n'ai pas vocation à commenter les décisions de mes clients. En l'occurrence, France Télévisions fait le choix de recourir à notre société de production, mais également de me confier l'incarnation des émissions, prestation qui fait l'objet d'une facturation, et c'est leur décision. Ce que je peux en revanche affirmer, c'est que cette organisation n'altère en rien le sérieux des enquêtes qui sont conduites, qui ne demandent d'ailleurs qu'à être évaluées sur les faits et sur le fond des émissions. Je ne considère pas que le fait d'exercer différentes activités constitue un risque pour l'impartialité, et j'aurais même plutôt tendance à penser l'inverse, dans la mesure où le fait de ne pas dépendre financièrement d'un client unique peut offrir une forme de liberté supplémentaire. Il existe peut-être également une dimension générationnelle dans cette approche, monsieur le président : non pas au regard de notre âge respectif, car nous appartenons à la même génération, mais dans le rapport au travail, car je n'ai aujourd'hui aucune envie d'être enfermé durablement dans une case prédéfinie à laquelle je serais tenu de me conformer toute ma vie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le service public venait à vous indiquer que les journalistes, y compris ceux intervenant dans le champ de l'information environnementale et scientifique, doivent être salariés en raison des exigences particulières qui s'attachent à leur mission, accepteriez-vous cette condition ? Vous avez vous-même souligné que le fait de ne pas être salarié vous conférait une forme de liberté accrue. Dans cette hypothèse, refuseriez-vous d'être salarié ?

M. Hugo Clément. Il s'agit d'une question profondément personnelle, à laquelle chacun apporte une réponse différente. Certaines personnes ont une âme d'entrepreneur, aspirent à travailler à leur compte et ne souhaitent pas être placées sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, et je fais plutôt partie de celles-là. J'apprécie le fait de posséder ma propre société, d'être libre de lancer des projets, de me tromper, puis de recommencer. C'est aujourd'hui de cette manière que je m'épanouis et que j'ai envie de travailler. Si, un jour, France Télévisions venait à me le demander, la question se poserait et nous l'examinerions à ce moment-là, mais ce n'est pas le cas à ce stade. Encore une fois, nous proposons des projets d'émission, et nos clients, qu'ils soient privés ou publics, demeurent entièrement libres de les accepter ou de les refuser. Je suis entrepreneur aujourd'hui. J'ai cette âme d'entrepreneur. J'ai envie de lancer de

nouveaux projets en permanence et je suis très bien dans cette manière de travailler. Je pense aussi qu'elle est plus efficace, mais après, chacun fait comme il le souhaite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous vous posons cette question car nous cherchons à comprendre. Vous cumulez en effet les rôles de journaliste, présentateur et producteur, vous travaillez pour des sociétés privées, vous produisez une émission de grande écoute, un talk-show diffusé le samedi soir, dans lequel vous intervenez également en tant que chroniqueur. La question n'est donc pas de savoir si cet ensemble d'activités se concilie harmonieusement avec votre agenda ou votre vie personnelle, ce dont je ne doute pas, mais de déterminer s'il est pleinement compatible avec les exigences de prévention de tout conflit d'intérêts, ainsi qu'avec le respect de l'impartialité et du pluralisme. C'est bien là le cœur de notre interrogation, et non la reconnaissance de votre capacité à assumer ces différentes casquettes avec talent.

M. Hugo Clément. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que, parce qu'une entreprise ou un groupe de presse est privé, les journalistes ne sont pas libres d'exercer leur métier en raison des annonceurs ou des liens avec d'autres entreprises. Je pense que ce sont deux choses totalement différentes. La réalité nous montre que de grands médias privés effectuent un travail journalistique très sérieux, alors même qu'on pourrait s'interroger sur d'éventuels liens économiques avec des annonceurs. Les journalistes des grandes rédactions privées prouvent tous les jours que ce n'est pas le cas et que l'on peut très bien faire son travail de journaliste tout en appartenant au secteur privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hugo Clément. Cela rejoint un peu ce que vous dites. Le fait de travailler par ailleurs avec des entreprises n'entache en rien le sérieux du travail que nous effectuons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comprenez que, s'agissant du service public audiovisuel, auquel est assignée une exigence d'impartialité et qui repose sur l'utilisation de fonds publics, la question des liens entretenus avec des sociétés de production travaillant par ailleurs pour des entreprises privées se pose légitimement. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de fixer des limites et d'établir un cadre. On peut en effet considérer qu'à partir du moment où l'on travaille pour le service public, certaines règles spécifiques doivent s'appliquer. Cela a été le cas pour les responsables politiques et, sans assimiler l'activité des salariés ou des prestataires de l'audiovisuel public à un engagement politique, on constate néanmoins que des cadres très stricts existent pour les hauts fonctionnaires comme pour les élus. Dès lors, il n'est pas illégitime de se poser la question de l'existence d'un encadrement comparable pour les acteurs du service public audiovisuel.

M. Hugo Clément. Nous respectons la législation en vigueur. Si vous, législateurs, estimez que la loi doit changer sur ce point et que les incarnations du service public doivent être forcément salariées de France Télévisions, nous respecterons la loi, comme nous l'avons toujours fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais revenir sur la genèse de votre média en ligne Vakita, auquel je suis personnellement abonné sur les réseaux sociaux. Vous y défendez une ligne éditoriale clairement assumée autour de thématiques environnementales et sociétales. Parmi les soutiens financiers ayant contribué à son lancement figurent le groupe Artémis, fondé par François Pinault, ainsi que la société de production Mediawan, dont il a été largement question au cours de cette commission d'enquête et dont les fondateurs, Pierre-

Antoine Capton, Xavier Niel et Mathieu Pigasse, seront d'ailleurs entendus après-demain par cette commission.

Dans un entretien accordé à *L'Informé*, vous expliquiez : « *Xavier Niel, Marc Simoncini ou Pierre-Antoine Capton utilisent peut-être parfois des avions privés. C'est leur choix, mais ils mettent leur réseau, leur notoriété et leurs moyens financiers au service de nombreux combats environnementaux. Alors oui, ils ne sont pas exemplaires, je ne le suis pas non plus, mais ils changent et s'engagent alors qu'ils pourraient décider de ne rien faire* » Considérez-vous donc que tous les soutiens financiers se valent pour porter les combats que vous défendez, indépendamment de leur trajectoire, de leurs pratiques ou de leur positionnement ? Est-ce qu'au fond, l'argent n'a pas d'odeur ?

M. Hugo Clément. Je vais rendre hommage aux autres actionnaires que vous n'avez pas cités, car il n'y a pas que Mediawan et Artémis. Nous avons également Jean-Sébastien Decaux, la famille Parisot, Marc Simoncini, Jacques-Antoine Granjon, le fonds Flora, ainsi que Banijay, un autre grand groupe de production, Xavier Niel, et j'en oublie peut-être. Ce qui est important de noter, c'est que nous restons, avec mon associé, actionnaires majoritaires de la société. Ce sont des entrepreneurs et des entreprises qui nous ont accordé leur confiance pour lancer un média, car la création d'un tel projet suppose des moyens financiers importants. N'étant pas héritiers, nous ne disposons pas de fortune personnelle nous permettant d'investir afin d'embaucher des journalistes et de faire face à l'ensemble des coûts afférents. Nous leur sommes donc très reconnaissants de nous avoir fait confiance.

Je ne partage pas votre analyse selon laquelle les valeurs ne compteraient pas, car il s'agit de personnes que nous connaissons, que nous estimons et avec lesquelles nous partageons un certain nombre de valeurs. Le sens de la citation que vous évoquez, dont je ne retire pas une virgule, est précisément que je refuse d'entrer dans une logique de pureté absolue. Je ne raisonne pas en termes de gentils d'un côté et de méchants de l'autre, ni dans l'idée que seules des personnes irréprochables à tous égards seraient légitimes pour s'emparer des enjeux environnementaux. Nous sommes au contraire très heureux de pouvoir les compter parmi nos soutiens. Il est par ailleurs évident que la ligne éditoriale du média est définie et maîtrisée exclusivement par Régis Lamanna-Rodat, mon associé, et par moi-même. Sans ces investisseurs, comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises en France, nous n'aurions tout simplement pas été en mesure de lancer ce média. C'est ainsi que fonctionne le monde de l'entrepreneuriat. Je précise enfin que le média Vakita ne perçoit aucune subvention publique et que, contrairement à la presse écrite, nous ne bénéficions d'aucune aide publique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de cette précision. Concernant Mediawan, qui est actionnaire de votre média, comment jugez-vous ce phénomène de concentration ? Mediawan est le premier acteur privé, la première société de production privée à bénéficier de contrats avec France Télévisions. Ils affichent une stratégie de croissance externe et d'acquisition de nombreuses sociétés de production et de médias. Comment percevez-vous cette position, non pas monopolistique, mais de forte croissance et de concentration d'un acteur sur lequel pèsent d'ailleurs des soupçons de détention capitaliste américaine ? Nous avons pu voir, ces derniers mois, qu'une plainte avait été déposée par des syndicats de producteurs qui dénonçaient la majorité capitaliste détenue par KKR, un fonds d'investissement américain. Quelle est votre vision sur ce sujet ?

M. Hugo Clément. Je ne ferai aucun commentaire, monsieur le rapporteur, sur la stratégie ou les choix opérés par mes concurrents, car cela leur appartient. Mediawan est actionnaire minoritaire de Vakita, ce qui n'entretient strictement aucun lien avec l'audiovisuel

public, et je n'entends pas commenter les décisions prises par des entreprises concurrentes. Je considère que Mediawan réalise de très belles productions et met en œuvre une stratégie économique qui, de toute évidence, s'avère performante. L'entreprise respecte les règles applicables en France dans le cadre de la concurrence commerciale entre acteurs économiques. Il s'agit d'une réussite dont ils peuvent légitimement être fiers, mais je ne formulerai aucun avis sur sa stratégie ni sur d'éventuelles dynamiques de concentration, ces questions ne relevant pas de mon champ de compétence. Je peux en revanche vous indiquer, car cela me concerne, que Winter Productions est une société intégralement française, détenue à 100 % par Régis Lamanna-Rodat et moi-même, et que la totalité de nos actifs est localisée en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mes deux dernières questions s'adressent à M. Étienne et concernent « Questions pour un champion », une émission que, comme des millions de Français, j'ai suivie avec une certaine passion. Vous vous êtes publiquement opposé à la décision de France Télévisions de limiter sa diffusion au week-end, alors que c'était une quotidienne sur France 3 pendant de nombreuses années. Pouvez-vous nous détailler la raison transmise par France Télévisions ? Un certain nombre d'anciens animateurs ont également fait les frais de l'arrivée de Delphine Ernotte, qui a assumé et expliqué que, pour elle, il fallait passer à autre chose que la « *télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans* ». Est-ce que cela a été l'une des raisons de cette décision, ou était-ce une décision purement fondée sur l'audience ?

M. Samuel Étienne. La prise de position que vous évoquez a été difficile car, lorsque cette décision a été annoncée, je m'y suis opposé publiquement, ce qui n'est jamais naturel pour un salarié. J'ai souvent changé de rédaction ou d'entreprise au cours de ma carrière, ayant une certaine propension au mouvement et, lorsque je ne me sens pas bien dans une structure, j'ai tendance à partir, ce que j'ai d'ailleurs fait à de nombreuses reprises. Or à France Télévisions, vous l'avez compris, je me sentais très bien. Si je me suis néanmoins exprimé, c'est parce que ce jeu est exceptionnel. À mes yeux, il s'agit du plus beau jeu du paysage audiovisuel français, et sans doute du plus exigeant en matière de culture générale. Il bénéficie d'une histoire remarquable et, au moment où il a été relégué au week-end, il réalisait encore des audiences très élevées, se classant parmi les leaders de sa case horaire chaque soir. Il s'agissait donc d'un programme extrêmement puissant.

Certes, si l'on observe les chiffres bruts, l'audience en nombre absolu de téléspectateurs a diminué au fil des années, mais cette baisse doit être rapportée au recul global du nombre de téléspectateurs de la télévision. Ce qui importe, c'est la part relative et, je le redis, au moment de la décision, « Questions pour un champion » occupait la première ou la deuxième place de sa case. Il ne s'agissait donc pas d'un problème d'audience, et France Télévisions l'a reconnu. Ce n'était pas davantage une question de coût car, pour avoir échangé avec le producteur Fremantle, « Questions pour un champion » figurait parmi les programmes les moins chers de France Télévisions au regard de son audience. Là encore, la raison financière ne tenait pas.

J'ai donc interrogé France Télévisions sur les motifs de cette décision, et une réponse m'a été apportée, à la fois claire et intéressante, même si vous verrez, monsieur le rapporteur, que nous divergeons sur le point de la baisse de la dotation allouée à l'audiovisuel public. Lorsque j'ai posé la question à la direction, trois raisons m'ont été exposées. La première tenait à la nécessité pour le groupe de réaliser des économies importantes. J'ai personnellement constaté, de l'intérieur, que le producteur Fremantle m'expliquait, année après année, être contraint de produire la même émission avec un budget en diminution, parce que France Télévisions lui accordait des enveloppes budgétaires de plus en plus restreintes. Nous avons effectivement réduit des coûts sur différents postes afin de maintenir le jeu à l'antenne. Une

coupure publicitaire a ensuite été introduite, alors qu'il n'y en avait pas à mes débuts, afin de dégager des ressources supplémentaires. Des rediffusions ont également été mises en place, notamment pendant les vacances scolaires et la période estivale, ce qui n'avait jamais existé auparavant, là encore pour des raisons d'économie. J'ai donc observé de très près cette logique de restriction budgétaire. J'ai écouté vos échanges avec Mme Ernotte, au cours desquels vous indiquiez, monsieur le rapporteur, que la dotation publique ne baissait pas, tandis qu'elle vous répondait qu'à euro constant et compte tenu de l'inflation, elle diminuait fortement. Mon expérience personnelle tend plutôt à confirmer l'existence d'une contraction des budgets.

La deuxième raison avancée tenait au fait qu'il fallait réaliser des économies, que plusieurs jeux étaient diffusés à l'antenne et que « Questions pour un champion » était le plus ancien d'entre eux, argument que je peux entendre. Enfin, la troisième raison, qui est celle qui m'a le moins convaincu, reposait sur le cahier des charges de France Télévisions, qui invite à privilégier la création de jeux originaux français et européens. Après vérification, cet élément est exact et « Questions pour un champion » n'est pas une création récente, puisqu'il existe depuis très longtemps, avec un concept d'origine britannique. Or nos amis britanniques ayant quitté l'Union européenne avec le Brexit, il est possible que « Questions pour un champion » ait, d'une certaine manière, été victime du Brexit.

On peut ne pas être d'accord avec une décision de la direction d'une entreprise ou avec une gestion RH d'un dossier, mais cela ne remet pas en cause mon attachement à ce service public de l'audiovisuel, vous l'avez bien compris, et à sa coexistence avec le privé. Ce sont deux choses qui n'ont rien à voir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que France 2 consacre entre sept et neuf cases par jour à des jeux, en comptant la nuit. C'est une grande différence par rapport aux chaînes privées commerciales. Je crois que sur TF1, il n'y en a qu'une, « Les Douze Coups de midi ». Je m'étonne de cette surreprésentation des jeux sur le service public. Est-ce vraiment l'une des missions fondamentales de l'audiovisuel public ? Surtout quand je constate qu'une émission comme « Questions pour un champion », qui a une vocation de culture générale, de rassemblement et une vraie vocation culturelle indéniable, est supprimée en semaine pour être mise le week-end et ce, pour des motifs autres que l'audience. J'aimerais avoir votre vision, vous qui incarnez cette figure des jeux sur France Télévisions : pourquoi une telle surreprésentation ? Quelle est la vraie différence par rapport aux chaînes privées ? Et pourquoi supprimer en semaine des jeux qui ont une vocation de culture générale utile pour rassembler les Français, à rebours de ce qu'on pourrait attendre d'une mission de service public ?

M. Samuel Étienne. Je vais vous livrer un point de vue de citoyen et non de spécialiste. Je ne suis ni analyste du paysage audiovisuel français ni dirigeant de chaîne mais, en tant que citoyen, je peux formuler une appréciation, notamment à la lecture du cahier des charges de France Télévisions. Je l'ai rappelé dans mon propos liminaire : on demande à l'audiovisuel public une forme de quadrature du cercle, en lui assignant des missions que l'on n'impose pas aux acteurs privés, à savoir produire des programmes de qualité tout en demeurant une télévision populaire capable de rassembler une large audience, ce qu'il parvient précisément à faire. Cela constitue, à mes yeux, un premier élément de réponse à votre question, car les jeux diffusés sur France Télévisions sont des programmes de qualité. Nous avons évoqué « Questions pour un champion » mais, honnêtement, lorsqu'on les compare à leurs équivalents du secteur privé, la différence est manifeste. Il s'agit de véritables émissions de culture et de connaissance, dans lesquelles l'équilibre peut varier entre la dimension ludique et l'ambiance

d'un côté, et l'exigence culturelle de l'autre, comme c'est particulièrement le cas dans « Questions pour un champion ».

Ces programmes sont par ailleurs peu coûteux. Plusieurs études ont montré que les jeux présentent des coûts de production relativement faibles, notamment parce qu'ils sont enregistrés en salves : une même équipe peut, par exemple, enregistrer six émissions dans une seule journée, ce qui réduit considérablement le coût unitaire. Ils sont en outre susceptibles de réaliser de très bonnes audiences. France Télévisions se trouve ainsi en capacité de proposer des émissions de qualité dans le domaine de la culture et de la connaissance, à un coût maîtrisé, tout en réunissant un large public, ce qui répond pleinement à une part essentielle de son cahier des charges. Je précise toutefois une nouvelle fois qu'il s'agit là d'un avis de citoyen, et non d'une analyse d'expert.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans les années 1990, un scandale avait conduit, entre autres, à la démission de Jean-Pierre Elkabbach sur la question des producteurs-animateurs. À l'issue de cette audition, il apparaît que vous, monsieur Clément, êtes à la tête d'une société de production diversifiée, travaillant avec des clients privés, tout en intervenant pour le service public en qualité d'animateur, de présentateur et de chroniqueur. De votre côté, monsieur Étienne, vous nous avez indiqué être salarié à temps plein de France Télévisions, tout en ayant créé une chaîne Twitch pour laquelle France Télévisions est à la fois votre employeur, votre partenaire et votre sponsor.

Le moment venu, nous formulerons des recommandations, mais nous souhaitons également nous nourrir de vos retours d'expérience. Avec le recul qui est le vôtre, considérez-vous qu'il devrait exister des limites aux activités financières exercées parallèlement par quelqu'un qui travaille pour le service public audiovisuel ? N'est-il pas plus simple, afin d'éviter toute suspicion, de disposer d'un statut clair, voire unique ? Cette accumulation de fonctions et de statuts ne risque-t-elle pas de créer de la confusion et d'alimenter une forme de défiance, lorsque l'on est à la fois salarié et partenaire, ou simultanément animateur, chroniqueur, présentateur et producteur ? Estimez-vous que cette organisation puisse fonctionner durablement tout en garantissant, à chaque instant, le respect intégral des règles déontologiques ?

M. Samuel Étienne. Je vais vous répondre très clairement par l'affirmative. Oui, je suis d'accord, et c'est d'ailleurs déjà la règle au sein de France Télévisions. Lorsque j'ai créé ma chaîne Twitch, j'ai dû solliciter une autorisation écrite de ma direction, car il s'agissait d'une démarche dérogatoire. Le courriel que j'ai reçu le précise explicitement, puisqu'il est indiqué : « *À titre exceptionnel, nous vous autorisons à créer cette chaîne Twitch.* » Comme je vous l'expliquais, cette initiative revêtait également un caractère exploratoire pour France Télévisions qui a pu, à travers mon expérience, découvrir un univers alors largement inconnu. Pour mener cette exploration, il était nécessaire que je sois créateur de contenu, statut qui constitue précisément une exception lorsqu'on est salarié de France Télévisions. Il existe donc bien des règles, et le fait même que j'aie dû solliciter une autorisation en apporte la preuve : si celle-ci m'avait été refusée, je n'aurais tout simplement pas pu créer ma chaîne Twitch.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre d'exemple, lorsqu'un professeur souhaite exercer une activité complémentaire, le rectorat peut lui imposer un passage à temps partiel, au motif qu'il existe un risque que ces activités accessoires empiètent sur le temps de travail. Les exigences pesant sur les fonctionnaires sont, de ce point de vue, particulièrement élevées, et c'est d'ailleurs un sujet récurrent, puisque nous recevons quotidiennement, dans nos permanences, des aides-soignants ou des infirmières à qui l'on interdit toute activité

complémentaire. Certes, dans le service public audiovisuel, vous n'avez pas le statut de fonctionnaire et le cadre juridique vous est donc plus favorable, mais il s'agit néanmoins d'une mission de service public financée par des fonds publics. Cela ne soulève-t-il pas, malgré tout, des interrogations d'ordre déontologique ? Vous me répondrez sans doute que ces activités étaient exercées le soir ou le week-end, mais il aurait tout aussi bien été possible de faire évoluer votre contrat de travail en vous indiquant, par exemple qu'au regard de la création de votre chaîne Twitch, votre contrat serait ramené à un deux tiers-temps.

M. Samuel Étienne. Oui, absolument et, si cela m'avait été demandé, je l'aurais accepté. Étant naturellement curieux et désireux de me lancer dans de nouvelles aventures professionnelles, j'aurais donné mon accord. Je pense toutefois que France Télévisions se trouvait, à l'époque, dans l'incapacité de me formuler une telle proposition, et je vais vous expliquer pourquoi. Je cumulais alors la rédaction en chef et la présentation de la matinale de France Info chaque jour, ce qui impliquait un lever à 2 heures, une arrivée à 3 heures et une présence à l'antenne de 6 heures à 9 heures. J'animais également « Questions pour un champion », ce qui représentait sept jours de tournage par mois. Pendant une grande partie de cette période, les deux se superposaient : à peine quitté France Info, je rejoignais les studios pour enregistrer de 10 heures à 19 heures. En réalité, j'occupais quasiment deux emplois à temps plein simultanément. Il aurait donc été assez paradoxal de voir France Télévisions contrainte de me proposer un temps partiel alors que j'assumais déjà presque deux temps pleins. Je le dis avec humour mais, sur le fond, vous avez raison, et j'aurais probablement accepté une telle proposition. Il aurait ensuite fallu ouvrir une discussion car, en tant que salarié, ma réponse aurait sans doute été de souligner que j'exerçais déjà deux fonctions quasiment à temps plein, avec une amplitude de travail considérable. Étant, je le reconnais volontiers, un véritable forcené du travail, je me suis finalement trouvé une troisième activité, plus modeste en volume.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose cette question parce que, pour prendre un exemple volontairement caricatural, on pourrait imaginer une aide-soignante salariée à temps plein dans un hôpital public qui créerait parallèlement une petite entreprise d'aide à domicile, son employeur devenant alors, d'une certaine manière, à la fois son employeur principal et le sponsor de son activité privée. Une telle situation soulève nécessairement des interrogations. Certes, ce n'est pas vous qui avez arrêté ce cadre, et nous demanderons donc des explications à France Télévisions, mais il n'en demeure pas moins troublant de constater qu'une même entité puisse être simultanément votre employeur à temps plein, votre partenaire et votre sponsor, ce qui interroge inévitablement sur la clarté et la lisibilité du dispositif.

M. Samuel Étienne. Vous l'avez rappelé, je ne suis pas fonctionnaire, mais il y a un autre élément que je souhaite évoquer, dans un souci de franchise. Très concrètement, lorsque je vous ai indiqué avoir dû solliciter une autorisation pour créer ma chaîne Twitch, si la réponse avait été négative, ce n'est pas que je n'aurais pas créé cette chaîne, c'est que j'aurais quitté France Télévisions. Je ne l'ai jamais exprimé auprès de la direction, et c'est là, en quelque sorte, un aveu inédit, mais il n'y a jamais eu de pression de ma part. Simplement, j'aurais mis un terme à mon parcours à France Télévisions, car je souhaitais réellement explorer cet univers. Or ne pas explorer Twitch pour moi-même signifiait aussi ne pas l'explorer pour France Télévisions, et je constate aujourd'hui que le groupe fait de plus en plus appel à des créateurs de contenu, qui sont par ailleurs des entrepreneurs, et qui interviennent de manière croissante dans ses programmes, notamment dans le champ du sport.

Il existe donc des formes d'hybridation entre des univers différents, qui peuvent légitimement soulever des interrogations, je l'entends, mais qui sont également, sur le fond,

extrêmement stimulantes du point de vue de la création de contenus et de l'attraction de nouveaux talents. Le défi majeur auquel sont confrontés les médias traditionnels, à savoir l'accompagnement du déplacement des publics vers les plateformes, est un enjeu décisif et, s'il n'est pas relevé, ces médias auxquels nous sommes attachés et dont nous parlons ici avec passion sont appelés à disparaître.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis d'accord, mais France Télévisions pourrait demander à ses salariés payés à plein temps de le faire. Ils ne sont pas obligés de salarier quelqu'un à plein temps.

M. Samuel Étienne. Ce que vous demandez est quasiment impossible, car un salarié à plein temps ne peut normalement pas explorer cet univers fou des plateformes, car il a besoin d'une liberté pour le faire. C'est un statut extrêmement hybride, et ce que vous décrivez ne fonctionne pas. Les initiatives des médias traditionnels pour explorer les nouvelles plateformes représentent des investissements conséquents, beaucoup de temps et, à ce jour, ne donnent rien de très convaincant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends parfaitement l'opportunité. Admettez toutefois avec moi que, si un inspecteur du travail devait se pencher sur cette situation, il constaterait l'existence de deux emplois à temps plein cumulés en un seul, assortis d'une autorisation spécifique. Vous avez la franchise de nous en parler avec une grande honnêteté, et ces éléments nourrissent utilement notre réflexion.

Monsieur Clément, je vous redonne la parole pour une dernière question : lorsqu'on travaille pour le service public audiovisuel, que l'on cumule les fonctions de chroniqueur, de présentateur, d'animateur et de producteur, tout en exerçant par ailleurs des activités pour des entreprises privées, peut-on considérer que l'ensemble demeure pleinement compatible avec les exigences déontologiques ? N'existe-t-il, en définitive, aucune limite lorsque l'on intervient pour le service public audiovisuel, et peut-on réellement tout faire en parallèle ?

M. Hugo Clément. Oui, il existe une limite, et celle-ci est fixée par la loi, que nous respectons. Si vous, en tant que législateur, décidez de faire évoluer ce cadre juridique afin d'instaurer de nouvelles règles, nous nous y conformerons naturellement et les appliquerons, en tant que société privée, avec le même respect.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes, mais votre réponse ne nous éclaire pas sur les conséquences concrètes. Vous n'indiquez pas, par exemple, que vous cesseriez de travailler pour le service public si le cadre venait à évoluer. Or cet élément est important pour nous. Si, demain, nous faisons des choix et que l'ensemble des figures placées dans une situation comparable à la vôtre nous expliquent que, dans l'hypothèse d'un durcissement du cadre, elles renonceraient à collaborer avec France Télévisions pour se consacrer prioritairement au développement de leurs sociétés de production, il s'agit d'une information précieuse pour nos travaux

M. Hugo Clément. On ne peut pas demander à des sociétés privées d'être dépendantes d'un seul client.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question n'est pas de savoir si une société privée devrait travailler exclusivement pour France Télévisions. Elle porte plus précisément sur l'hypothèse suivante : si l'on vous indiquait que, dès lors que vous exercez les fonctions de

présentateur et d'animateur, vous ne pouvez plus, dans le même temps, être producteur ni travailler pour des entreprises privées, quelle serait alors votre position ?

M. Hugo Clément. Si un jour la situation se présente, permettez-moi de prendre quelques jours pour y réfléchir avant de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Étienne, je n'ai pas vraiment obtenu de réponse à ma question sur votre licenciement de France Télévisions.

M. Samuel Étienne. Je ne suis pas juriste. Est-ce qu'une rupture conventionnelle est un licenciement ? Pardon, là, j'ai un vrai doute.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous indiquez qu'un départ a été acté par France Télévisions. Ma première question porte donc sur les motivations qui ont conduit l'entreprise à vous demander de quitter ses effectifs. Ma seconde question concerne le temps qui vous aurait été laissé pour explorer Twitch. Vous expliquez en effet que France Télévisions vous a accordé une période longue pour expérimenter cette plateforme. Or il apparaît que votre chaîne a été lancée le 21 décembre 2020 et que, seulement deux mois plus tard, soit le 22 janvier 2021, il était annoncé que France Télévisions réaliserait sa première émission sur Twitch, à laquelle vous avez d'ailleurs participé en tant qu'invité. J'éprouve donc des difficultés à concilier ces deux éléments : vous évoquez un temps long d'exploration alors que, dans les faits, deux mois ont suffi pour que France Télévisions se positionne sur cette plateforme et vous accompagne. N'y a-t-il pas une forme de contradiction ?

M. Samuel Étienne. France Télévisions ne m'a apporté un soutien financier, dans le cadre du petit contrat que nous avons évoqué, que bien plus tard, et non deux mois après la création de ma chaîne. Vous faites référence au fait que j'apparaisse sur la chaîne Twitch de France Télévisions, c'est exact, mais il n'y avait alors aucun aspect commercial. Cela relevait de l'accord que nous avons conclu avec la direction de l'information de l'époque : il m'était accordé, à titre exceptionnel, la possibilité de créer ma propre chaîne Twitch et, en contrepartie, je m'engageais à accompagner France Télévisions dans le développement de sa propre présence sur cette plateforme, sans qu'aucun contrat ne soit établi. Concrètement, j'animais, sur mon temps, des streams, notamment sur la question des vaccins pendant la crise sanitaire. Le premier stream que vous évoquez s'inscrit précisément dans ce cadre puisqu'il s'agissait d'un échange avec un journaliste de France Télévisions qui est également médecin. France Télévisions s'est appuyée sur mon expérience, et je l'ai fait avec plaisir, pour lancer et structurer sa chaîne Twitch à une époque où, en interne, personne ne maîtrisait encore cet outil.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et sur le motif de la rupture avec France Télévisions ?

M. Samuel Étienne. C'est compliqué, parce que cette situation a été douloureuse et qu'il s'agit d'une séquence que je n'ai pas souhaitée. Je pense d'ailleurs que, si vous interrogiez France Télévisions, leur perception serait différente de la mienne. Il y a eu beaucoup d'incompréhension. En substance, lorsque j'ai appris que l'on me demandait de quitter le groupe, j'ai simplement demandé pour quelle raison, sans obtenir de réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon mais, quand un employeur souhaite licencier quelqu'un, il le convoque à un entretien préalable, conformément aux règles en vigueur. Vous a-t-on fait comprendre que votre départ était souhaité ?

M. Samuel Étienne. Cette situation s'inscrit dans le prolongement de mon départ de France Info. J'y ai assuré la matinale pendant six ans et, à un moment donné, je me suis rendu compte que j'étais épuisé, physiquement à bout. J'ai donc annoncé, au mois d'avril, que j'animerais ma dernière matinale au mois de juin. C'est à la suite de cette annonce que l'on m'indique oralement que, dans ces conditions, il est souhaité que je quitte le groupe. Je fais alors part de mon incompréhension, puisque j'étais en CDI depuis dix-sept ans et que j'avais déjà occupé un poste en CDI à une époque où je ne présentais que « Questions pour un champion ». Je me retrouvais ainsi dans une situation comparable à celle qui était la mienne avant d'accepter la matinale six ans plus tôt, ce qui nourrissait une réelle incompréhension de ma part.

Je finis par solliciter un conseil, qui engage des échanges avec les ressources humaines de France Télévisions. Cette situation s'étire sur près de deux ans, sans que je n'obtienne de réponse claire. Pendant cette période, je me suis réveillé chaque matin en me posant cette question, ce qui n'était évidemment pas une situation agréable à vivre. Au fil de ces discussions, il m'est finalement expliqué que, compte tenu de ma position de créateur de contenu, il convenait d'essayer de trouver un contrat susceptible d'encadrer l'ensemble de mes activités. Il ne s'agissait toutefois pas de la question initiale, mais d'un sujet apparu au bout d'environ un an d'échanges. Un responsable des ressources humaines m'indique alors que l'objectif est de tenter une forme « *d'ingénierie RH* », en considérant que mon profil est atypique, que je préfigure peut-être de nouvelles manières de travailler, mais qu'il est nécessaire de définir un contrat de travail capable d'englober cette singularité. Après plusieurs mois supplémentaires, le constat d'échec s'impose toutefois, puisqu'aucune solution satisfaisante n'est trouvée, notamment parce qu'aucune ne parvient à être validée par le contrôleur d'État. C'est à ce moment-là que la seule issue apparaissant acceptable pour les deux parties consiste à organiser mon départ du groupe, ce qui conduit finalement à la mise en œuvre de cette rupture conventionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette rupture conventionnelle intervient alors que vous présentez « Questions pour un champion ». Dans vos discussions, vous a-t-on garanti que vous pourriez continuer de présenter l'émission ?

M. Samuel Étienne. On ne me dit rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y avait bien des émissions à produire pour les prochaines semaines.

M. Samuel Étienne. Oui, à l'époque, il s'agissait d'une semaine par mois, mais cet élément n'a jamais fait partie des discussions. Tout au long des échanges, je comprends progressivement qu'il est attendu que je quitte le groupe. Dans un premier temps, je n'en saisis pas la raison, et ce n'est qu'ultérieurement que cette explication liée à mon statut particulier m'est finalement apportée. Je comprends alors que je pourrai continuer à animer « Questions pour un champion », dans la mesure où ce n'est pas l'émission elle-même qui pose difficulté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au moment où vous êtes licencié, vous savez que Fremantle vous dit que vous continuerez de présenter l'émission ?

M. Samuel Étienne. Fremantle me le dit, oui, mais ce n'est pas une promesse de France Télévisions. Je tiens à rappeler, car c'est un point essentiel, que l'ensemble des contrats que j'ai signés avec Fremantle ne comportent aucun engagement de durée. Il s'agit exclusivement de contrats de tournage, conclus pour une semaine à la fois. Même du côté de

Fremantle, il n'existe donc aucune garantie ni promesse quant à la poursuite de ma présentation de Questions pour un champion. Je sais simplement que, de manière très concrète, je vais assurer la prochaine semaine de tournage, et c'est ainsi que les choses se passent à chaque fois que l'on a besoin de moi, ce qui est d'ailleurs de moins en moins fréquent aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette situation s'apparente à une forme d'ubérisation du travail, puisque vous étiez salarié et vous vous retrouvez désormais à présenter la même émission, non plus sept jours par semaine mais deux, dans le cadre d'un contrat devenu précaire. Je ne suis ni inspecteur du travail ni juge prud'homal mais, si le rapporteur en est d'accord, je propose que la commission saisisse France Télévisions afin de mieux comprendre les conditions de votre départ, la manière dont celui-ci a été négocié, les indemnités qui vous ont été proposées et, le cas échéant, la nature du contrat précaire qui vous lie aujourd'hui à Fremantle. Il me semble en effet qu'il existe là un dysfonctionnement réel et un manquement manifeste, qui ne vous sont pas imputables puisque vous n'êtes pas l'employeur. Or le rôle d'une commission d'enquête est aussi de faire toute la lumière sur ce type de situation. Je propose donc d'adresser un courrier à la présidente-directrice générale de France Télévisions afin d'obtenir des éléments précis sur les circonstances de votre départ et de déterminer si, en définitive, il vous a été demandé de quitter l'entreprise pour continuer ensuite à présenter une émission en passant d'un statut de salarié à un statut précaire.

M. Samuel Étienne. Comme je n'ai jamais reçu de réponse à mes questions sur ces points-là, je serais heureux que vous les obteniez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons écrire en ce sens. Je vous remercie tous les deux d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à vingt heures cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Sandra Marsaud, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais

Assistait également à la réunion. – M. Denis Masségia